

**COMMUNE DE MARLY**  
**Secrétariat**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU MERCREDI 07 DECEMBRE 2011 A 19 H 30**

---

**PRESIDENCE** : Mme Vérène TSCHANZ, Présidente

**PRESENCES** : Conseil général : 46 + 1  
: Conseil communal : 9

**EXCUSE-E-S** : MM. Stéphane GAVILLET (UDC), Gilbert ROUX (MV), Jacques KUENLIN (PDC)

**SECRETARE** : Mme Isabelle HEMMER avec la collaboration de M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2011
2. Examen et adoption des budgets 2012 :
  - Examen et adoption du budget de fonctionnement
  - Examen et adoption du budget des investissements
3. Information du Conseil communal sur le projet d'Agglomération 2<sup>e</sup> génération
4. Information du Conseil communal sur les dossiers en cours
5. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Vérène TSCHANZ, Présidente, ouvre la séance en saluant Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, le public, ainsi que les représentants de la presse. **Introduction**

Mme TSCHANZ demande qu'en l'absence de M. Gilbert ROUX (MV), M. Philippe FROMENT (PVL), Scrutateur-suppléant, fonctionne comme Scrutateur pour cette séance.

Elle annonce que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour le Conseil général, elle excuse l'absence des personnes citées en titre.

Elle rappelle que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Elle relève également que le quorum de 26 est atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

La Présidente propose elle-même une modification du point 2 de l'ordre du jour. En effet, les instructions du Service des communes indiquent que l'examen des budgets de fonctionnement se fait en premier lieu. Par contre ces instructions précisent que la décision sur le budget de fonctionnement se prend après l'examen du budget d'investissement et les décisions sur chacun des objets proposés.

**Proposition de modification de l'ordre du jour**

La proposition est donc la suivante :

## **2. Examen et adoption des budgets 2012 :**

- *Examen du budget de fonctionnement*
- *Examen et adoption des investissements*
- *Adoption du budget des investissements et du budget de fonctionnement*
- *Vote d'ensemble des deux budgets (investissements et fonctionnement)*

Concernant l'ordre des messages, M. Markus RAETZO, MV, propose de modifier cet ordre en traitant de manière conjointe les messages 10/11, 25/11 et 25bis/11, ainsi que les messages 17/11 et 29/11.

**Intervention M. RAETZO**

M. Bertrand SPÄTH, MV/PVL, ajoute qu'effectivement, les messages sont bien ordonnés en fonction des dicastères, mais certains messages ont des liens directs les uns avec les autres. Il pense donc aussi que c'est plus cohérent de regrouper l'examen de ces différents investissements.

*Intervention de  
M. SPÄTH*

**La Présidente passe au vote la modification de l'ordre du jour, qui est acceptée à la majorité évidente.**

*Décision*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2011

La Présidente demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2011 appelle des remarques de sa part. Aucune remarque n'est formulée.

*Intervention de la  
Présidente*

**Le procès-verbal du 12 octobre 2011 est approuvé à la majorité évidente, sans opposition.**

*Décision*

### 2. Examen et adoption des budgets 2012

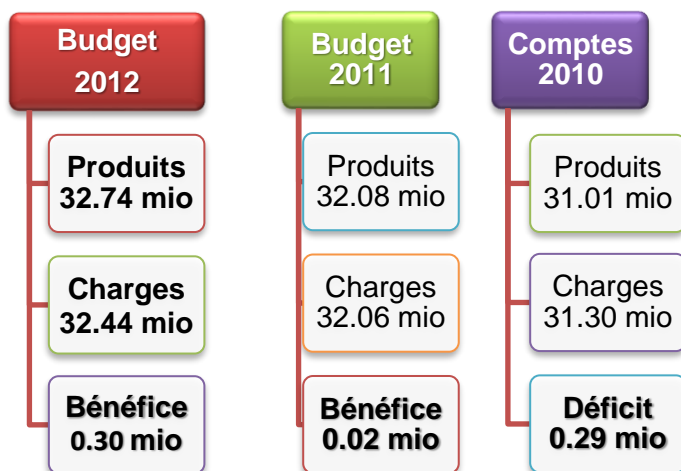
Mme Tschanz remercie le Service des finances pour la qualité de son travail, ainsi que les divers services communaux pour leur participation à l'élaboration de ces budgets.

*Intervention de la  
Présidente*

#### ➤ Examen du budget de fonctionnement

En préambule à l'examen du budget de fonctionnement, M. Pierre-Alain CUENNET fait une synthèse graphique de tous les chiffres dont les conseillers généraux ont connaissance. **Il compare d'abord le résultat global avec le budget 2011 et les comptes 2010, sans les imputations internes.**

*Intervention du  
Conseil communal*



Avec les imputations internes, ce résultat est de 35.1 millions de charges et 35.39 millions de produits pour le budget de fonctionnement.

Pour le budget des investissements, le Conseil communal présente 2.54 millions d'investissement, soit 0.2 millions de recettes pour un excédent de dépenses de 2.34 millions.

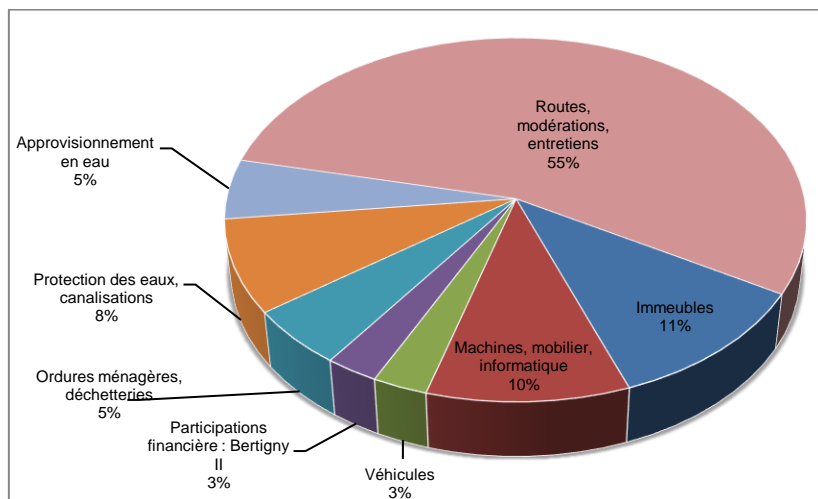
L'autofinancement de 1.68 est généré par les bénéfices, ainsi que par les amortissements. Le Service des communes autorise l'utilisation de ces amortissements comme fonds propres.

La Commune a un degré d'autofinancement de 71.7% et une insuffisance de financement net de -0.66.

Budget de fonctionnement (en mios)		Budget des investissements (en mios)	
Charges	35.10	Dépenses	2.54
Revenus	35.39	Recettes	0.20
Excédent de revenus	<b>0.29</b>	Excédent de dépenses (investissements nets)	<b>2.34</b>
<i>Autofinancement</i>	<b>1.68</b>	<i>Degré d'autofinancement</i>	71.7%
<i>Insuffisance de financement</i>	-0.66		

M. CUENNET ajoute qu'entre 2011 et 2012 les produits ont baissé de 2%, alors que les charges augmentent de 1.15%. Par contre en 2011, le Conseil communal avait budgétisé 3.49 millions d'investissement, alors que pour 2012, ces derniers s'élèvent à 2.54 millions ; avec pratiquement les mêmes revenus directs avoisinant 0.20 million.

M. CUENNET poursuit en présentant les **investissements bruts par catégorie**. Il relève que le domaine des routes occupe 55% des investissements proposés. En effet, certaines choses ayant pris du retard, la Commune n'a maintenant plus le choix et doit entreprendre des réparations.



Concernant le **rendement communal de l'impôt sur le revenu**, M. CUENNET explique qu'il évolue aussi d'une manière favorable, ce qui permet d'avoir un budget positif passant de 16.47 million en 2011 à 17.24 millions en 2012. Pour 2010, 2011 et 2012, ce sont les projections transmises par l'Etat qui sont prises en compte. Par contre en chiffres réels, donc avérés, pour 2008 et 2009, il y a une progression de 17 contribuables.

A propos du **rendement communal de l'impôt sur la fortune**, il fait remarquer une légère augmentation de Fr. 20'000.- par rapport au budget 2011 : il passe de 1.46 millions à 1.48 millions. Par contre c'est une diminution par rapport au budget 2010 d'environ Fr. 50'000.-.

D'après les projections du **rendement communal de l'impôt sur le bénéfice et le capital**, l'impôt sur le bénéfice diminue quelque peu, par contre l'impôt sur le capital augmente légèrement de Fr. 40'000.-. En chiffre réel pour 2008 et 2009, la Commune a perdu 8 contribuables.

M. CUENNET précise encore de quelle manière la **péréquation financière** influence notre budget. L'indice des charges, financées par les communes contributrices (péréquation des ressources), a baissé de 103.27% à 102.13%, ce qui engendre une diminution réelle de charges de Fr. 77'000.-.

Concernant les produits (péréquation des besoins), l'indice communal a également légèrement baissé ce qui engendre une baisse de produits (l'état remboursera un peu moins à la commune qu'en 2011).

La péréquation financière est cependant favorable à notre Commune, globalement, pour un montant de Fr. 178'662.-

## La péréquation financière de Marly



A noter que, pour ce qui est de la péréquation des ressources (participation des communes contributrices), l'Etat calcule en fonction des 8 sortes d'impôts perçus et détermine des indices en fonction de chaque commune. Sur ce montant, qui dépasse 1 milliard, 2.5% sont à la charge des communes, ce qui représente environ 25 millions, répartis selon ces indices. Une commune, dont l'indice dépasse 100, paiera pour les autres communes et dans le cas contraire, elle reçoit des autres. Pour 2012, 33 communes sont contributrices (environ 130'000 habitants) et 132 communes vont recevoir (150'000.- habitants). Ainsi, Marly fait partie des communes contributrices.

Pour la péréquation des besoins, l'Etat prend en charge le 50% de ces 25 millions. De ce fait 12,5 millions sont répartis, toujours en fonction de ces indices. Pour Marly, cela représente Fr. 311'850.-. Ces chiffres sont présentés à la page 21 du budget de fonctionnement.

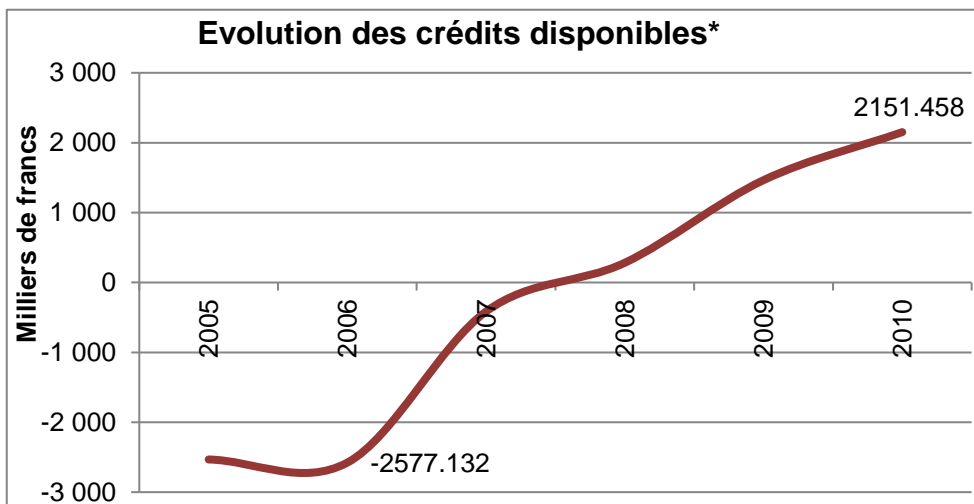
Concernant la **marge nette d'autofinancement**, les prévisions sont à la hausse. Notre Commune est donc sur la bonne voie. Cette marge nette est très importante, car elle donne la capacité d'investissement autorisée par le service des communes.

En matière de **charges liées**, M. CUENNET informe des variations importantes des montants à la charge des communes (en millions de francs):

Charges dites liées	Budget 2012	Différence par rapport à 2011
Le traitement du personnel enseignant	141.04	+ 3.4%
L'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées	106.72	+ 2.6 %
Les soins spéciaux des établissements pour personnes âgées	38.60	+ 1.7%
Les mesures pédagogiques dispensées par des tiers	2.02	+ 6.6%

Ces principales charges liées ont subi des augmentations pour notre Commune.

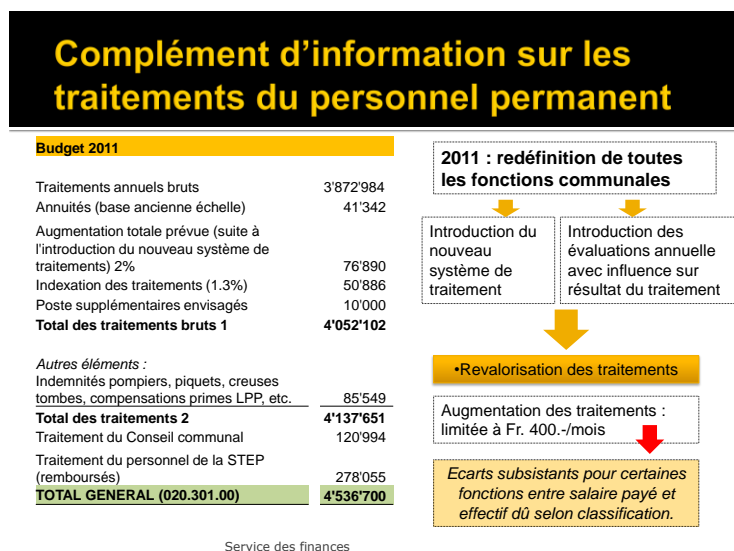
M. CUENNET relève que les **crédits disponibles** évoluent d'une manière positive.



\* Dettes nettes ./ limites de crédits autorisées par le SCom

Dans le cas de la **dette brute exprimée en % des revenus**, le Service des communes considère que la situation idéale est à  $\leq 50\%$  et qu'une bonne situation se trouve entre 50 et 100%, Dès lors, Marly se trouve dans une bonne moyenne avec 77.20% (comparativement à 2009 qui était à 80.29%).

M. Pierre-Alain CUENNET termine sa présentation avec une explication complémentaire relative aux **traitements du personnel permanent** et à la décision du Conseil communal de procéder à un rattrapage salariale en un exercice.



Aux comptes 2010, un montant de Fr. 4'306'826.- était destiné aux traitements du personnel communal permanent.

Pour ce qui est du budget 2011, M. CUENNET rappelle qu'en 2010 il y a eu redéfinition de toutes les fonctions communales, avec l'aide d'un consultant, et l'introduction du nouveau système de traitement et des évaluations annuelles avec influence du résultat sur le traitement, accompagnées d'une revalorisation des traitements. Etant donné que ceci représente un montant considérable, le Conseil communal avait proposé d'y aller par palier avec une augmentation des traitements limitée à Fr. 400.- par mois, certains écarts entre le salaire payé et le salaire dû selon la classification subsistant pour certaines fonctions. Lorsque ce travail a été fait, chaque employé a été placé dans la catégorie correspondante. Certains étaient tout à fait dans le cadre, mais d'autres avaient encore un salaire en-dessous, car placés dans une catégorie nouvelle, qui n'existait pas auparavant.

Il s'est avéré, en faisant les calculs pour le budget 2012, que 20 cas devaient attendre, soit jusqu'en 2013 ou 2014, voire 2015, certains même jusqu'en 2018 pour combler leur retard. Cette situation n'étant pas très motivante pour les personnes concernées et étant donné que le budget 2012 le permet, le Conseil communal a décidé de procéder à ce rattrapage



en une année, ce qui représente la somme de Fr. 117'060.-. Le montant total porté au budget 2012 est de Fr. 4'608'556.-, soit Fr. 300'000.- de plus qu'aux comptes 2010.

<b>Complément d'information sur les traitements du personnel permanent</b>	
<b>Budget 2012</b>	
Traitements de base effectivement dus selon classification	4'064'390
Paliers (évolution 2011 → 2012)	76'295
Rattrapage des fonctions rémunérées à montant inférieur à classification	117'060
Indexation des traitements **	0
<b>Total des traitements bruts 1</b>	<b>4'257'745</b>
<i>Autres éléments :</i>	
Indemnités pompiers, piquets, creuses tombes, compensations primes LPP, etc.	70'007
<b>Total des traitements 2</b>	<b>4'327'752</b>
Traitement du Conseil communal (sous chapitre 011)	0
Traitement du personnel de la STEP (remboursés)	280'804
<b>TOTAL GENERAL (020.301.00)</b>	<b>4'608'556</b>

**2012 : Ecart toujours subsistant entre la rémunération effective (avec maintien de limite à Fr. 400.-/mois) et traitement dû selon classification**

Certaines fonctions (+de 20 cas) : Ecart non comblé jusqu'en 2018

**Décision du CC : rattrapage unique en 2012**  
Montant : Fr. 117'060.-

\*\* Le Conseil communal a décidé de ne pas tenir compte - au budget - de l'indexation pour 2012. Toutefois, il s'en engage à attribuer une indexation identique à celle qui sera pratiquée par l'Etat de Fribourg [non connue lors de l'élaboration du présent budget, elle n'a pas été introduite dans les prévisions]. Pour indication, une indexation de 0.5% représenterait un montant de Fr. 25'000.-.

Service des finances

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD signale que, compte tenu des frais financiers et des amortissements supplémentaires générés par les objets figurant dans le budget des investissements, un résultat positif de Fr. 296'652 est estimé pour le budget de fonctionnement. Le budget 2012 est à nouveau généreux et laisse une marge de manœuvre réduite pour l'anticipation des frais financiers et amortissements relatifs aux futurs investissements en relation avec les bâtiments scolaires notamment. Le Conseil communal a presque entièrement utilisé la marge de manœuvre dégagée grâce à la péréquation financière et à l'amélioration des rentrées fiscales.

**Préavis de la Commission financière**

Concernant les bâtiments scolaires la commission a été étonnée de ne pas trouver de message en relation avec ces investissements et se demande comment il sera possible de respecter le délai de 2013 pour l'ouverture de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine.

Les postes ayant une forte augmentation ont fait l'objet d'une analyse plus spécifique (hors variation des imputations internes), soit :

- 011 Conseil communal et 020 Personnel communal
- 023 Administration générale
- 20 Ecole enfantine
- 21 Cycle scolaire obligatoire
- 90 Impôts
- 93 Péréquation

Force est de constater que les préoccupations de la Commission financière figurant dans le préavis sur le budget 2011 se sont avérées. En effet, les acquis en termes réels de salaires et accueil extrascolaire sont en augmentation. Toutefois elle relève que le nombre total d'employés n'a pas augmenté par rapport aux prévisions de 2011 et que seule une augmentation du taux d'activité de 15% est prévue.

En ce qui concerne l'Agglo, il y a toujours plus de charges et le retour sur investissement n'est pas très clair. Il serait bon que le Conseil communal nous informe sur les économies faites par la Commune en rapport avec les charges transférées et payées.

La Commission financière constate, dans ce budget et de manière transparente pour 2012, des coûts en relation avec le vandalisme. Elle demande également au Conseil communal quelles sont les actions entreprises pour limiter ces coûts.

D'autres comptes ont eu des variations sensibles, mais essentiellement dues aux dépenses liées vis-à-vis du canton ou des associations.

La Commission financière prévoit favorablement ce budget à l'unanimité avec toutefois des réserves quant au fait qu'aucune provision ne sera engagée en prévision des investissements futurs.

En complément, la Commission financière remercie le service des finances et plus particulièrement M. Dupont pour son entière collaboration afin que la Commission reçoive tous les documents ou informations nécessaires à la réalisation de son travail.

La Présidente passe en revue le budget de fonctionnement 2012, chapitre par chapitre. Elle demande au Conseil général de préciser la page et le n° du compte lors de chaque intervention.

***Intervention de la  
Présidente***

### **Chapitre 0 – Administration :**

Page 4 : compte 023.316.00 - Frais d'ordinateur :

M. Bertrand SPÄTH, MV/PVL, s'étonne de voir apparaître un montant aussi élevé pour cette rubrique. Il demande si celle-ci ne concerne que les ordinateurs de l'administration communale ou également ceux des écoles.

***Intervention de  
M. SPÄTH***

M. Pierre-Alain CUENNET explique que cela concerne 39 machines (sans la Bibliothèque, l'accueil extrascolaire et l'animation de jeunesse) de

***Intervention du Conseil  
communal***

l'administration communale qui sont intégrées au réseau CommuNet. Ceci représente environ Fr. 3'300.- par machine. Il ajoute que cela concerne principalement les frais d'hébergement du SITEL pour Fr. 65'000.-, les licences de programmes pour Fr. 35'000.-, les contrats de maintenance et l'entretien du matériel pour le solde. Depuis 2009, Marly n'a plus de serveur propre. La Commune est reliée par fibre optique au SITEL et de ce fait bénéficie de tous les programmes nécessaires au bon fonctionnement de l'administration.

M. SPÄTH considère que ce montant, par rapport aux nombres d'employés, reste élevé. Il ajoute que, comparativement à une entreprise semblable (de même taille), ce montant semble surestimé.

***Intervention de  
M. SPÄTH***

M. CUENNET précise que la sécurité des données est assurée par le SITEL et cela a un coût. En comparaison, la Ville de Fribourg dépense environ Fr. 7'000.- par machine. Il ajoute que le Commission informatique se penchera sur cette question car il est toujours possible d'améliorer les choses. De plus, il ajoute que M. Charles-Henri VUILLE, Conseiller général, viendra compléter la Commission informatique et la fera bénéficier de son expérience dans le domaine.

***Intervention du Conseil  
communal***

## **Chapitre 6 – Transports et communications:**

### **Page 15 : compte 65.352.00 – participation à l'agglomération – mobilité :**

M. Pascal BONGARD, PDC, fait une remarque générale relative aux quatre dépenses liées à l'Agglomération et qui concerne la Commune. Par rapport aux comptes 2010, il y a des augmentations allant de 4 à 25% avec environ Fr. 100'000.- de dépenses supplémentaires prévues pour la mobilité. Cette augmentation n'est pas expliquée dans les documents.

***Intervention de  
M. BONGARD***

L'Agglomération entraîne bien entendu des dépenses, mais selon lui, elles sont maîtrisables. De ce fait, il encourage vivement les délégués de Marly au Conseil de l'agglomération à être attentifs aux comptes d'investissement et de fonctionnement de l'Agglomération et de défendre les intérêts de la Commune.

M. HELBLING explique que l'agglomération a prévu d'engager un ingénieur transport à 100%, ce qui explique l'augmentation des dépenses.

***Intervention du Conseil  
communal***

M. Sergio MANTELLI, au nom du PLR, salue ce budget qui montre un résultat positif. Il se réjouit des prévisions supérieures dans le domaine des entrées fiscales. Il souhaite que le Conseil général ainsi que le Conseil communal se donne les moyens de conserver cette attractivité pour la

***Intervention de  
M. MANTELLI***

Commune. Il constate toutefois que les rattrapages salariaux réduisent la marge de manœuvre qu'aurait pu avoir le Conseil communal. Le PLR s'attend maintenant à ce que cela se traduise par une motivation supplémentaire à vouloir agir avec efficacité et à contenir toute dépense supplémentaire relative à de nouveaux engagements et à des dépenses non prioritaires. Le budget 2012 contient des éléments positifs allant dans ce sens et le PLR espère que ceci perdure.

➤ **Examen et adoption des investissements**

La Présidente rappelle que les messages relatifs aux investissements seront traités selon l'ordre de passage projeté à l'écran. Elle précise que les messages ne seront pas forcément présentés ou lus, partant de l'idée que tous les Conseillers généraux ont pris le temps de les étudier. Il va de soi que le Conseil communal reste à la disposition des membres du législatif pour répondre aux éventuelles questions.

***Intervention de la  
Présidente***

La Présidente passe en revue le budget des investissements, message par message, en demandant à la Commission financière de donner son préavis pour chacun des messages.

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD relève que le budget des investissements totaux pour 2012 présente des dépenses pour Fr. 2'542'560.- et des encaissements pour Fr. 201'360.-, soit un total net de Fr. 2'341'200 auquel il faut ajouter le montant de Fr. 80'000 lié au message 25bis, soit un total de Fr. 2'421'200.-. Pour financer l'entier des dépenses prévues, la commune devra emprunter Fr. 1'850'480.- en 2012, le solde étant prélevé sur les réserves ou par des subventions. Cet endettement représente des charges de Fr. 119'100.- d'amortissement et Fr. 55'514.- d'intérêts soit un total de Fr. 174'614.-.

***Préavis de la  
Commission financière***

La Commission financière relève qu'aucune information ne lui a été donnée quant aux anciens messages votés non utilisés voire caducs et ceci malgré des demandes réitérées au fil des années. De plus, sans présumer de la pratique actuelle, la Commission demande que chaque investissement soumis fasse l'objet d'au moins 3 demandes d'offres et que les devis figurent dans le message.

**Message 06/11****Renouvellement du parc informatique (hard et software)**

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

**Préavis de la  
Commission financière**

***La Présidente passe au vote le message 06/11 relatif au Renouvellement du parc informatique (hard et software) qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 50'000.- financée par l'emprunt).***

**Décision**

**Message 07/11****Remplacement des tenues lourdes feu et des casques de protection personnelle**

M. André MEYLAN explique que la commune compte 64 hommes et femmes engagés volontaires dans l'actuel Corps des Sapeurs pompiers. Ces personnes consacrent un peu de leur temps libre, ce qui devient toujours plus rare de nos jours, à s'entraîner, manipuler les différents engins nécessaires à leur fonction. Ils sont au service de la population, parfois au péril de leur vie, de jour comme de nuit. Il est donc naturel de leur fournir un équipement qui remplisse les normes européennes en vigueur. M. MEYLAN ajoute qu'en acceptant ce message, le Conseil général témoignera à ces volontaires, son soutien et sa reconnaissance.

**Intervention du Conseil  
communal**

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

**Préavis de la  
Commission financière**

***La Présidente passe au vote le message 07/11 relatif au Remplacement des tenues lourdes feu et des casques de protection personnelle qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 55'080.- financée par l'emprunt).***

**Décision**

**Message 08/11****Rénovations diverses sur bâtiments scolaires**

M. Jean-Pierre HELBLING relève que le Conseil communal a pris l'habitude d'année en année de présenter une série de travaux à réaliser sur divers bâtiments, ceci afin de conserver ces bâtiments dans un état respectable. Il ajoute qu'il s'agit principalement de travaux d'entretien ou de rénovations afin d'éviter une dégradation trop importante.

**Intervention du Conseil  
communal**

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

**Préavis de la  
Commission financière**

***La Présidente passe au vote le message 08/11 relatif aux rénovations diverses sur bâtiments scolaires qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 100'000.- financée par l'emprunt).***

**Décision**

**Message 09/11****Achat d'un écran de projection pour la petite halle de gymnastique de Marly Grand-Pré**

M. HELBLING explique qu'une manœuvre malheureuse a endommagé l'écran de projection actuel. Les Ecoles ont vécu deux ans sans écran fixe, mais en devant louer, lors de chaque spectacle, un écran plus petit et de moindre qualité. L'écran proposé serait de taille et de qualité supérieure. M. HELBLING explique que son prix n'est basé que sur une offre, mais il s'engage à faire le nécessaire pour en obtenir plusieurs. De plus, un système de sécurité sera installé en même temps que l'écran afin d'éviter des mésaventures similaires à la précédente. Ceci a évidemment un coût, d'où le montant budgétisé. Il ajoute que le Conseil communal s'est battu de longs mois afin d'obtenir une subvention de la Confédération, qui a octroyé Fr. 9'000.- qui ont été utilisés pour la location de l'écran provisoire.

***Intervention du Conseil communal***

Ce message est préavisé favorablement par la Commission financière à condition que l'offre soit actualisée et qu'elle ne dépasse pas les Fr. 30'000 prévus.

***Préavis de la Commission financière***

M. Bertrand SPÄTH, MV/PVL, s'étonne que le Conseil communal ait attendu si longtemps avant de prévoir l'achat d'un nouvel écran et qu'il ait pris la décision de dépenser les Fr. 9'000.- au lieu de les investir directement dans un nouvel écran.

***Question de M. SPÄTH***

M. HELBLING répond que l'ancienne commission des bâtiments avait estimé que cet achat n'était pas une dépense prioritaire à l'époque, mais cela devient maintenant une priorité.

***Réponse du Conseil communal***

***La Présidente passe au vote le message 09/11 relatif à l'achat d'un écran de projection pour la petite halle de gymnastique de Marly Grand-Pré qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 30'000.- financée par l'emprunt).***

***Décision***

**Message 10/11****Aménagement de la route de la Gérine**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que le Conseil communal a essayé de rattraper le retard pris dans certains aménagements, d'où le montant conséquent des investissements que son Dicastère présente au Conseil général en cette fin d'année. L'investissement proposé dans le message 10/11 est une longue histoire. En 1991 déjà, la commune avait promis aux premiers habitants de ce quartier la construction d'un trottoir. A peine élu,

***Intervention du Conseil communal***

M. BOECHAT a été sollicité afin de faire accélérer les choses. Le passage en question nécessite d'être sécurisé. Il explique qu'une petite fille a récemment été renversée à cet endroit. Des aménagements de modération de trafic sont prévus ainsi qu'un trottoir sécurisé.

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

**Préavis de la  
Commission financière**

M. Sergio MANTELLI, PLR, demande si la commission d'aménagement a émis un avis étant donné qu'il s'agit d'un tronçon de 600 mètres de route.

**Question de M.  
MANTELLI**

M. BOECHAT précise que la Commission d'aménagement a effectivement préavisé favorablement ce message.

**Réponse du Conseil  
communal**

M. MANTELLI demande également si le budget de Fr. 700'000.- proposé sera tenu, sans dépassement.

**Question de M.  
MANTELLI**

M. BOECHAT ajoute que selon les études effectuées avec sérieux, il espère que le coût de ces travaux sera inférieur au montant budgétisé. Les frais ont déjà été limités en déplaçant la route, évitant de ce fait l'achat de terrain. Si un trottoir avait été prévu sur la route actuelle, il aurait été nécessaire d'acheter des bouts de terrain à bâtir.

**Réponse du Conseil  
communal**

**La Présidente passe au vote le message 10/11 relatif à l'aménagement de la Route de la Gérine qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 700'000.- financée par l'emprunt).**

**Décision**

### **Message 25/11**

#### **Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de la Gérine**

Pour compléter les informations données à propos du message 10/11 par M. BOECHAT, M. Olivier LE CAM explique que la section eaux et assainissement veut profiter de l'occasion pour procéder au remplacement de conduites en Eternit, datant de 1974.

**Intervention du Conseil  
communal**

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

**Préavis de la  
Commission financière**

**La Présidente passe au vote le message 25/11 relatif au remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de la Gérine qui est**

**Décision**

**accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 120'000.- financée par le prélèvement sur le compte de « réserve d'eau potable »).**

### **Message 25bis/11**

#### **Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de la Gérine**

M. Olivier LE CAM informe le Conseil général de la réception tardive des informations relatives à ce remplacement, notamment quant à son coût. De plus, la section eaux et assainissement ne savait pas jusqu'où il était possible de déplacer cette conduite.

**Intervention du Conseil communal**

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

**Préavis de la Commission financière**

**La Présidente passe au vote le message 25bis/11 relatif au remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de la Gérine qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 80'000.- financée par le prélèvement sur le compte de « réserve d'eau potable »).**

**Décision**

Madame Dominique ALT, PDC, rejoint la séance à 20h40.

### **Message 11/11**

#### **Modération de trafic entre la Route des Préalpes et la Route de Bourquillon (trottoir de Cité)**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que le message proposé essaye de régler un gros problème. En effet, depuis plusieurs années, la Police cantonale a interdit aux patrouilleurs scolaires qui officiaient sur ce passage pour piétons d'y faire leur travail car ce passage est considéré comme dangereux. Le Conseil communal a tenté d'inciter les parents d'élèves à faire le travail, mais en vain. Il ajoute qu'il est nécessaire maintenant de prendre des mesures.

**Intervention du Conseil communal**

Ce giratoire, voire l'ensemble de Marly-Cité fait l'objet d'un projet de requalification dans le plan d'agglomération. La discussion avec le Service des Ponts et Chaussées fait craindre que ce processus prenne du temps. Etant donné l'urgence de la situation, le service technique de la commune a décidé d'accélérer les choses. Il propose une solution claire afin de sécuriser le passage des écoliers. Cependant, la situation est difficile, car il s'agit d'une route cantonale, d'où la nécessité de discuter de le canton. Le



but du service technique est de forcer la main au canton.

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la  
Commission financière***

M. Bertrand SPÄTH, MV/PVL, se demande quel trajet les écoliers vont-ils emprunter et, de ce fait, si la pose de feu ou la présence de patrouilleurs sont prévus sur la route de Fribourg.

***Intervention de  
M. SPÄTH***

M. BOECHAT estime difficile d'ajouter des feux, trop proche de ceux existants, mais émet l'hypothèse de déplacer ces feux. Ceci doit être affiné avec le SPC (Service des Ponts et Chaussées). La discussion avec le canton sera entreprise dès le vote du message.

***Réponse du Conseil  
communal***

M. SPÄTH insiste et ajoute que, la route de Fribourg étant plus dangereuse encore, il ne comprend pas l'intérêt de cet aménagement.

***Question de M. SPÄTH***

M. BOECHAT de répondre que sur le site actuel, les véhicules viennent de trois côtés et il est donc difficile de savoir d'où vient le danger. Par contre, sur la Route de Fribourg, la visibilité est meilleure.

***Réponse du Conseil  
communal***

M. SPÄTH demande la confirmation de la présence des patrouilleurs sur la Route de Fribourg.

***Intervention de  
M. SPÄTH***

M. Edgar SCHORDERET, PDC, estime qu'il s'agit d'un très bon projet. En effet, le cheminement des piétons, surtout de ceux qui vont prendre le bus, passe déjà à l'endroit où est prévu la construction du trottoir. Si le projet peut paraître luxueux, il est bon puisqu'il correspond à un état de fait. Cependant il demande si le passage existant sera maintenu.

***Intervention de  
M. SCHORDERET***

M. BOECHAT lui répond qu'il n'y a aucune raison de supprimer ce passage piéton qui sera en effet maintenu en l'état et ajoute que c'est justement à cet endroit qu'il souhaite forcer le canton à agir pour freiner le flux.

***Réponse du Conseil  
communal***

M. Sergio MANTELLI, PLR, ajoute que tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut sécuriser ce parcours, mais il constate que le projet qui a été soumis par courrier aux Conseillers généraux est différent de celui-ci.

***Intervention de  
M. MANTELLI***

M. BOECHAT rétorque que la version présentée dans les documents n'est pas la version définitive. Il s'agit d'une erreur de « casting ». La Commission d'aménagement et le Service technique ont finalement abandonné l'aménagement d'un trottoir à la Route du Publiet, celle-ci étant très peu fréquentée. Ils ont donc essayé de limiter les frais en réduisant la longueur du trottoir.

***Intervention du Conseil  
communal***

M. MANTELLI met tout de même en doute cette variante qui, selon lui, ne sécurisera pas davantage cet endroit. Il comprend la volonté du Conseil communal, mais estime qu'il ne s'agit pas là d'une solution optimale. Il ne

***Intervention de  
M. MANTELLI***

souhaite pas accepter un investissement qui serait encore susceptible d'être modifié. Il demande s'il ne serait pas plus judicieux de finaliser ce message et de le présenter lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. BOECHAT explique que si ce message est repoussé, la Commune ne pourrait plus forcer la main au canton et perdre, de ce fait, une éventuelle subvention. Selon les études effectuées, ce trottoir aurait une durée de vie minimum de 10 à 15 ans, voire plus.

***Intervention du Conseil communal***

M. MANTELLI se demande s'il ne serait pas plus utile de sécuriser uniquement l'autre passage piéton.

***Intervention de M. MANTELLI***

M. BOECHAT estime qu'il s'agit d'une bonne solution étant donné la configuration des lieux.

***Intervention du Conseil communal***

Mme Line WIDMER-COMMENT, PDC, déclare que les élèves n'emprunteront pas le chemin prévu. En effet, les élèves ne peuvent pas traverser la Route de Fribourg, même en présence de patrouilleurs, car cet endroit est jugé beaucoup trop dangereux, avec un risque d'accident important. De plus, ils ont l'habitude d'utiliser le chemin le plus court pour se rendre à l'école : ceux des Pralettes continueront à passer au niveau des feux actuels. Il faut à son avis maintenir le trajet actuel chapelle-feux actuels, même s'il y a un nouveau trottoir, destiné plus aux adultes et aux adolescents qu'aux élèves.

***Intervention de Mme WIDMER-COMMENT***

M. Marc ROMANENS, PLR, partage l'avis de Mme WIDMER-COMMENT et ajoute que les élèves seront plus enclins à passer par la Migros.

***Intervention de M. ROMANENS***

***La Présidente passe au vote le message 11/11 relatif à la modération de trafic entre la Route des Préalpes et la Route de Bourguillon (trottoir de Cité) qui est accepté par 45 voix contre 2. (dépense de Fr. 100'000.- financée par l'emprunt)***

***Décision***

M. MANTELLI, PLR, rend attentif le Conseil communal à la nécessité de vraiment sécuriser de façon optimale ce passage.

***Intervention de M. MANTELLI***

### **Message 12/11**

#### **Aménagement d'une liaison cycliste/piétons entre la Route de la Gérine et la Route des Ecoles**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que cet aménagement est prévu de longue date puisqu'il fait partie du Plan d'aménagement de Détail (PAD) qui a été élaboré lors de la venue d'Aldi et qui prévoit la construction de

***Intervention du Conseil communal***

plusieurs bâtiments dans cette zone. Cet aménagement piéton/cycliste fait partie du PAD, c'est pourquoi le terrain doit être mis à disposition gratuitement et la Commune ne fait ainsi qu'anticiper sur le moment où le PAD sera effectivement développé. Cet investissement représente une pièce manquante entre l'école de Marly-Cité et l'école de Grand-Pré. Cela permettra à la fois aux piétons et aux cyclistes d'éviter le passage sur la route cantonale (la plupart des jeunes cyclistes empruntent actuellement le trottoir, ce qui n'est pas idéal). De plus, cette nouvelle liaison fait partie d'un système global, dans le cadre duquel la Commune discute avec le Canton du réaménagement du secteur entre la Route du Centre et le pont de Pérolles, afin de créer une piste de bus ainsi qu'une piste cyclable en site propre. Ceci est une pièce importante du dispositif, le reste étant le chemin des Epinettes qui, aujourd'hui, est utilisé comme voie bis par la plupart des piétons et cyclistes. Le plan d'agglomération inclut ce système et il est prévu qu'il soit réalisé très rapidement, de façon à prendre en compte le fait que les écoliers peuvent, maintenant, se rendre à l'école en vélo. De plus, les propriétaires du PAD y sont liés : il n'y a donc pas d'achat de terrain prévu. Les négociations entre la Commune et les propriétaires étant déjà à un stade avancé, une convention devrait naturellement être conclue au moment où le PAD démarrera. D'autre part une subvention semble possible.

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

**Préavis de la  
Commission financière**

**La Présidente passe au vote le message 12/11 relatif à l'aménagement d'une liaison cyclistes/piétons entre la Route de la Gérine et la Route des Ecoles qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépendance de Fr. 265'000.- financée par l'emprunt).**

**Décision**

### **Message 13/11**

#### **Travaux de réparation des escaliers du passage souterrain de Marly Grand-Pré**

M. Maurice HORNER, à l'aide de photos, explique que l'état des escaliers du passage souterrain est déplorable. Le Service technique souhaite les réparer afin d'encourager les piétons à l'emprunter. Les photos sont, selon lui, très explicites. La Commission d'édilité préavisé favorablement ce message, à l'unanimité. M. HORNER ajoute que les travaux seront réalisés en période de vacances scolaires.

**Intervention du Conseil  
communal**

Ce message est préavisé favorablement par la Commission financière, qui insiste sur le fait, qu'avant d'attribuer les travaux, au moins 3 offres soient demandées car le montant lui semble élevé.

**Préavis de la  
Commission financière**

M. HORNER abonde dans ce sens.

**La Présidente passe au vote le message 13/11 relatif aux travaux de réparation des escaliers du passage souterrain de Marly Grand-Pré qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 45'000.- financée par l'emprunt).**

**Décision**

En préambule aux messages 14 à 17, M. Maurice HORNER présente tout d'abord un document inventoriant les routes communales selon leur état (bon – moyen – suffisant – mauvais) : en tête, en vert, les routes qui sont en bon état et, à l'extrême, en violet, les routes en très mauvais état et donc les plus urgentes à entretenir. En conséquence, les messages 14 à 17 concernent des tronçons se trouvant dans la zone violette au bas du tableau.

**Intervention du Conseil  
communal**

### **Message 14/11**

#### **Pose d'un tapis Route des Cossettes**

M. HORNER explique que le coût total est de Fr. 25'000.- et que la Commune comptabilise une provision pour un montant de Fr. 18'400.-. Le solde à sa charge est donc de Fr. 6'500.-. La Commission de l'édilité s'est prononcée favorablement.

**Intervention du Conseil  
communal**

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

**Préavis de la  
Commission financière**

Mme Dominique ALT, PDC, souhaite remercier l'équipe de M. HORNER pour l'établissement de cet inventaire et précise qu'il va être complété dans le courant de l'année 2012 avec les montants qui devront être encore investis par rapport à la réfection/rénovation des routes communales.

**Intervention de Mme  
ALT**

M. Claude BIELMANN, MV, fait remarquer que la pose du tapis, qui est un revêtement définitif, serait à charge des habitants du quartier. Il demande, dès lors, si les habitants ont été informés et si la commune leur a demandé leur avis. M. BIELMANN s'étonne d'une inégalité de traitement dans ce cas.

**Intervention de M.  
BIELMANN**

M. HORNER explique qu'il s'agit, à la base de chaque dossier, de définir clairement les règles du jeu et les principes de base. Or, dans ce cas, des bâtiments existaient déjà avant la décision de poser un tapis. La commune

**Réponse du Conseil  
communal**

ne peut donc pas demander une participation rétroactive à ces habitants. Mais il explique qu'avec le message suivant (15/11), la Commune est partie dans l'optique de faire participer tous les habitants concernés.

M. BIELMANN estime que la commune a fait une erreur, car avant de reprendre la route, elle aurait dû demander la pose du tapis définitif.

***Intervention de M. Biemann***

M. HORNER prend note de la remarque mais ajoute qu'en l'état, il ne peut pas changer les règles du jeu.

***Réponse du Conseil communal***

M. Edgar SCHORDERET, PDC, demande si l'inventaire des routes a été établi sur une base scientifique ou uniquement visuelle.

***Intervention de M. SCHORDERET***

M. HORNER explique que cet inventaire a son sérieux et sa validité, car les personnes qui l'ont réalisé ont suivi un cours spécifique, organisé par l'association des voiries romandes, leur permettant d'apprécier la qualité des routes à leur juste valeur.

***Réponse du Conseil communal***

M. Markus RAETZO, MV, soutient la remarque de M. BIELMANN, car il est étonné que dans un tel quartier, le cas ne soit pas traité comme dans le quartier Champ-Montant, par exemple. Il demande également qui a constitué la provision relative à cette pose.

***Intervention de M. RAETZO***

M. HORNER explique que ce sont les acquéreurs - propriétaires qui ont constitué la provision et la commune aura donc, à sa charge, le solde de Fr. 6'500.-.

***Intervention du Conseil communal***

M. Markus RAETZO, MV, constate que, sur le plan projeté par M. HORNER, certaines parcelles ne sont pas construites. Il déplore le fait que ce plan ne soit pas à jour car, depuis lors, certaines constructions sont venues s'y ajouter, notamment sur la parcelle 2153. Il demande de s'assurer, avant d'entreprendre les travaux, que les parcelles non-construites ne nécessitent plus l'ouverture de la route.

***Intervention de M. RAETZO***

M. Alexandre BAFUMI, MV, habitant le quartier, confirme que les parcelles 2148, 2155, 2154, 2151 sont construites depuis 2009. Sur la parcelle 2153 un projet serait en cours et il assure que le terrain a, en tous les cas, été vendu. Il demande d'éventuellement repousser la pose de ce tapis étant donné que cette future construction amènerait encore du trafic de camions sur cette route.

***Intervention de M. BAFUMI***

M. Maurice HORNER prend note de ces remarques.

***Interventions du Conseil communal***

M. Jean-Marc BOECHAT indique que plusieurs personnes se sont

montrées intéressées par cette dernière parcelle, mais qu'à l'heure actuelle, aucun dossier de permis de construire n'est en cours.

***La Présidente passe au vote le message 14/11 relatif à la pose d'un tapis à la Route des Cossettes qui est accepté à une majorité évidente avec 2 oppositions (dépense de Fr. 25'000.- financée par l'emprunt ainsi que par la provision constituée à cet effet).*** **Décision**

### **Message 15/11**

#### **Pose d'un tapis aux Essinges-Est**

M. Maurice HORNER rappelle que cet investissement est financé en totalité par des provisions.

***Intervention du Conseil communal***

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la Commission financière***

***La Présidente passe au vote le message 15/11 relatif à la pose d'un tapis aux « Essinges-Est » qui est accepté à une majorité évidente, sans opposition (dépense de Fr. 35'550.- financée par la provision constituée à cet effet).*** **Décision**

### **Message 16/11**

#### **Pose d'un tapis PED « Les Daillettes »**

M. HORNER explique qu'il s'agit d'un prolongement de la Route du Centre, article 1748, pour une longueur de 150 mètres environ. Aux éléments apportés dans le message, il ajoute que cet investissement est également financé, en majorité, par une provision. Il ajoute que la Commission de l'édilité l'a préavisé favorablement.

***Intervention du Conseil communal***

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la Commission financière***

***La Présidente passe au vote le message 16/11 relatif à la pose d'un tapis au PED « Les Daillettes » qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 55'000.- financée par l'emprunt ainsi que par la provision constituée à cet effet).*** **Décision**

**Message 17/11****Réfection du revêtement à la Route de la Colline**

M. HORNER explique que ce tronçon représente 350 mètres de route à charge complète de la Commune. Les trottoirs existants seront maintenus voire prolongés, afin de combler un petit manque. Cette construction est incluse dans l'enveloppe du message. Cette route, qui figure également dans le secteur violet de l'inventaire, est dans un état déplorable. La Commission de l'édilité a préavisé favorablement ce message, à l'unanimité.

***Intervention du Conseil communal***

La présidente, Mme TSCHANZ, rappelle que ce message 17/11 est lié au message 29/11 relatif au remplacement d'un collecteur au même endroit.

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la Commission financière***

***La Présidente passe au vote le message 17/11 relatif à la réfection du revêtement à la Route de la Colline qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépendance de Fr. 260'000.- financée par l'emprunt).***

***Décision***

**Message 29/11****Remplacement d'un collecteur à la Route du Centre – Route de la Colline**

M. Olivier LE CAM explique qu'il s'agit d'un message de routine, car la section eaux et assainissement souhaite profiter des travaux de réfection de la route pour remplacer le collecteur. Le but est d'établir ce collecteur en séparatif. Il conçoit que le montant de l'investissement est élevé, mais la fouille est assez profonde (parfois plus de 4 mètres). Il explique que ces travaux s'inscrivent dans un projet plus vaste, car au printemps 2011, la partie aval du collecteur a été terminée (Route du Centre jusqu'à la Route des Ecoles). Maintenant, il s'agit de réaliser la partie amont, puis une dernière partie devrait être remplacée à court terme. Ceci permet d'éviter d'envoyer à la STEP une quantité d'eau parasite, réduisant ainsi des frais inutiles relatifs au traitement d'eau propre.

***Intervention du Conseil communal***

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la Commission financière***

***La Présidente passe au vote le message 29/11 relatif au remplacement d'un collecteur à la Route du Centre – Route de la Colline qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 210'000.- financée par l'emprunt). Décision***

### **Message 18/11**

#### **Réaménagement du trottoir à la Route de Bourguillon**

M. Maurice HORNER explique que ce trottoir a été construit en 1985. Il devait alors être provisoire. Or, après 26 ans, ce trottoir existe toujours. Il a été réalisé en pavé et les assises n'étant pas excellentes, ses bords s'affaissent. De plus, le déneigement de ce trottoir ne peut se faire de façon optimale. D'ailleurs, précise M. HORNER, les utilisateurs s'en plaignent régulièrement. Ce message propose de le réaménager sur un tronçon de 100 mètres, en bitumineux, afin de faire la liaison avec la Route du Château d'eau.

***Intervention du Conseil communal***

La Commission de l'édilité a préavisé favorablement ce message, à l'unanimité.

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la Commission financière***

M. Bertrand SPÄTH, MV/PVL, habitant un des immeubles adjacents, ne constate pas de problème particulier. Il relève qu'effectivement l'hiver passé, l'employé communal qui a déneigé la route avait recouvert le trottoir de neige. Il estime que ce chemin est tout à fait praticable et ne voit pas la nécessité de le réaménager. M. SPÄTH n'imagine pas qu'il s'agisse d'une priorité et, de ce fait, s'oppose à ce message.

***Intervention de M. SPÄTH***

M. HORNER répond que M. SPAETH n'a pas encore vécu un hiver avec une poussette sur ce tronçon et que d'ici les premières neiges, il changera probablement d'avis.

***Réponse du Conseil communal***

***La Présidente passe au vote le message 18/11 relatif au réaménagement du trottoir à la Route de Bourguillon qui est accepté à une majorité évidente, avec 1 opposition (dépense de Fr. 50'000.- financée par l'emprunt). Décision***

Une pause de 20 minutes est décidée par la Présidente (il est 21h05)



**Message 19/11****Adaptation des mâts d'éclairage public pour la décoration lumineuse**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que cet investissement fait écho au travail du service de l'animation jeunesse qui décore la commune grâce, en grandes parties, à des bénévoles. Il rappelle qu'à l'époque, M. FAVRE, responsable du service, avait proposé la décoration des rues de Marly afin de rendre la commune plus conviviale, principalement en période de fêtes, projet qui a été réalisé à un prix défiant toute concurrence. Cependant, aujourd'hui, comme le rappelle M. BOECHAT, ce processus a atteint ses limites. Avec les nouveaux tronçons, il est nécessaire d'équiper à chaque fois quelque 250 mâts d'éclairage public. Cela est fait de façon très artisanale, puisque des boîtes de dérivation équipent chaque mât. La pose prend du temps et peut s'avérer dangereuse. Pour améliorer les choses, l'animation de jeunesse propose d'installer un système totalement enfichable que les collaborateurs de l'animation jeunesse sont prêts à poser eux-mêmes. Le crédit demandé pour cela ne concerne donc que le matériel et non la pose.

***Intervention du Conseil communal***

La Commission de l'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement ce message.

Ce message est préavisé favorablement par la Commission financière, tout en demandant d'éviter d'équiper des mâts qui doivent être remplacés.

***Préavis de la Commission financière***

M. BOECHAT précise que seuls les nouveaux mâts seront équipés de ce système.

***Intervention du Conseil communal***

M. MANTELLI, PLR, se demande s'il est vraiment utile d'équiper tous les mâts.

***Intervention de M. MANTELLI***

M. BOECHAT rappelle que tous les quartiers ont joué le jeu et que ces lumières égayent les artères de notre cité en ces jours sombres de fin d'année. Cela contribue à faire de Marly une cité plus sympa. Il relève également que cela est possible grâce au service d'animation jeunesse, à moindre coût.

***Intervention du Conseil communal***

***La Présidente passe au vote le message 19/11 relatif à l'adaptation des mâts d'éclairage public pour la décoration lumineuse qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 25'000.- financée par l'emprunt).***

***Décision***

**Message 20/11****Concept global de modération de trafic**

M. BOECHAT explique qu'il s'agit de mettre à jour le concept de modération de trafic de la commune. Le principe de base est que toute modération de trafic n'est acceptable par le canton que si elle entre dans un concept global. Ce dernier a été élaboré dans les années 2006 et a fait l'objet de nombreuses négociations. La nécessité de modérer le trafic en dehors des grands axes est évidente pour tous et il est du devoir de la commune de mettre en application ce système.

***Intervention du Conseil communal***

M. BOECHAT répète l'importance d'avoir un concept de modération de trafic applicable et accepté par le canton, sans quoi il est impossible de se lancer dans un projet de modération de trafic où que ce soit, dans la commune. De ce fait, il est nécessaire de procéder à la mise à jour de ce concept et le faire accepter par le canton. Une fois ce concept avalisé, il sera possible de mettre des éléments modérateurs de trafic dans certains quartiers. Il explique également que chaque semaine, le Service technique reçoit des appels de citoyens se plaignant de la vitesse élevée des conducteurs. Pour le moment, la commune est impuissante, n'ayant pas de concept global de modération de trafic à jour.

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la Commission financière***

M. Benjamin PAPAUX, UDC, demande quel est le but concret d'un concept de modération de trafic pour l'avenir. Il rappelle qu'au niveau des écoles, il est important de mettre ces zones en vitesse limitée à 30 km/h., de même que certains quartiers. Il s'interroge cependant s'il est vraiment nécessaire de mettre toutes les routes communales en zone à 30km/heure. Il estime que ce ne sont pas les gens qui roulent à 50 km/h. qui posent problème, mais plutôt les conducteurs qui dépassent cette limitation. De ce fait, il demande si l'idée est bien de mettre toutes les routes de Marly en zone à 30 km/h.

***Intervention de M. PAPAUX***

M. BOECHAT explique, qu'en premier lieu, il s'agit d'établir ce concept qui sera corroboré par un comptage actualisé des flux de voitures. Il rassure M. PAPAUX en ajoutant que le canton ne voit pas d'un bon œil de mettre en place un concept de modération de trafic sur la Route de Fribourg, par exemple.

***Intervention du Conseil communal***

M. PAPAUX souhaite savoir si les routes qui posent moins de problème, du fait qu'elles ne sont pas proches d'habitations, seront aussi soumises à des mesures de modération de trafic. Si tel devait être le cas, il estime que

***Intervention de M. PAPAUX***

ces mesures seraient disproportionnées.

M. BOECHAT conteste cette idée en citant l'exemple de la Route de la Gérine qui est adjacente aux Ateliers du même nom et qui peut être dangereuse pour les employés de cette institution. Il ajoute que cette discussion est inutile étant donné qu'aucun concept n'existe. De plus, il précise que le but n'est pas de créer des bouchons avec une mise à 30 km/h. de toutes les routes communales, mais bien de sécuriser les zones qui doivent l'être.

***Intervention du Conseil communal***

M. Sergio MANTELLI, PLR, remarque qu'en 2006, un crédit d'étude avait déjà été voté et selon lui, la seule avancée par rapport à ce dernier est l'apparition du comptage de voitures. Il ne comprend pas où cela mène. De ce fait, il attend la mise en place d'actions concrètes. Finalement, son groupe et lui-même ne comprennent pas l'intérêt de dépenser à nouveau Fr. 19'600.- alors que tout avait été discuté en 2006.

***Intervention de M. MANTELLI***

M. BOECHAT explique que l'étude de 2006 avait été faite sur de l'air peu près. Avec les systèmes de comptage de voitures actuels, la commune pourra présenter un dossier solide au canton. Avant de pouvoir envisager la mise en place de mesures concrètes, un concept est nécessaire. En réponse à la question de M. MANTELLI, il confirme la nécessité de ce plan, qui est une demande incontournable du canton.

***Intervention du Conseil communal***

M. MANTELLI, PLR, rejoint les propos de M. PAPAUX car selon lui il n'est pas nécessaire de faire de la modération de trafic partout. Etant donné que Marly veut maintenir une certaine attractivité, il demande pourquoi la zone 40 n'est jamais mentionnée. Il s'agirait, selon lui, d'un bon compromis.

***Intervention de M. MANTELLI***

M. BOECHAT rappelle qu'il existe également la zone 20 et les dosages de ces mesures dépendent essentiellement du comptage des voitures.

***Intervention du Conseil communal***

Mme Dominique ALT, PDC, part du principe qu'un débat aura lieu pour l'organisation de ce concept et des premières mesures à prendre dans un premier temps au sein de la Commission d'aménagement. M. BOECHAT acquiesce.

***Intervention de Mme ALT***

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, fait remarquer que le canton se montre particulièrement exigeant en la matière et ne fait, en contrepartie, pas beaucoup d'effort pour aider les communes. Par exemple, ce qui était bien en 2006 ne l'est déjà plus en 2011. Il estime tout de même que, sur le territoire communal, il y a des zones dangereuses qui méritent une modération de trafic. Il demande au Conseil communal de porter ce message auprès du Canton.

***Intervention de M. SCHNEUWLY***

M. Edgar SCHORDERET, PDC, annonce préalablement être favorable à ce message, mais demande une clarification sur la nécessité de ce concept.

***Intervention de  
M. SCHORDERET***

M. BOECHAT confirme que tant que ce concept ne sera pas en vigueur, le Conseil communal ne soumettra plus de message relatif à une modération de trafic au Conseil général.

***Intervention du Conseil  
communal***

M. Sergio MANTELLI s'étonne que le Conseil général ait déjà voté deux plan de modération de trafic ce soir, sans avoir préalablement un concept global.

***Intervention de  
M. MANTELLI***

M. BOECHAT explique que l'erreur se trouve dans le titre du message. En fait, pour les messages précédents, il s'agissait principalement d'une sécurisation de zone (ex : passage piéton au Publiet) et non d'une modération de trafic.

***Intervention du Conseil  
communal***

***La Présidente passe au vote le message 20/11 relatif au concept global de modération de trafic qui est accepté à une majorité évidente avec 4 oppositions (dépense de Fr. 19'500.- financée par l'emprunt).***

***Décision***

### **Message 21/11**

#### **Aménagement de la Route de l'impasse des Violettes**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que le cas de l'impasse des Violettes illustre les propos tenus par M. Claude BIELMANN lors d'un précédent message. En effet, la route ayant été payée par les propriétaires, le Conseil communal propose d'utiliser les Fr. 125'000.- prévu à cet effet pour faire la route que le dit propriétaire a payée. Contrairement à ce qui écrit dans le message, la Commission d'aménagement n'a pas pris position puisqu'en réalité, il s'agit d'une obligation d'utiliser les montants versés par les propriétaires pour le but en question.

***Intervention du Conseil  
communal***

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la  
Commission financière***

***La Présidente passe au vote le message 21/11 relatif à l'aménagement de la Route de l'impasse des Violettes qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 125'000.- financée par les liquidités courantes).***

***Décision***

### **Message 22/11**

#### **Installation d'un abri vélos à l'arrêt TPF de la Gérine**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que dans le cadre du Projet d'Agglomération de deuxième génération et selon le plan de mobilité douce

***Intervention du Conseil  
communal***

et combinée, les efforts sont à la fois du côté de l'Agglo, mais également de la Commune. En effet, le Service technique a constaté que la commune n'est pas correctement dotée d'abris vélos et souhaite remédier à ce manque. Dans cette optique, le Conseil communal propose d'équiper petit à petit les arrêts de bus qui ne le sont pas encore, soit : celui de la Gérine, des Rittes et de la Route du Centre. Ainsi, l'idée serait de profiter de la cadence des TPF pour accentuer la mobilité douce. De plus, ce type de mesures est très attendu par les usagers.

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière. **Préavis de la Commission financière**

**La Présidente passe au vote le message 22/11 relatif à l'installation d'un abri vélos à l'arrêt TPF de la Gérine qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 15'000.- financée par l'emprunt).** **Décision**

### **Message 23/11**

#### **Remplacement d'un treuil**

M. HORNER explique que ce message est présenté suite à un contrôle informel du Service public de l'Emploi (SPE) qui a passé en revue l'équipement de la halle édilitaire et qui s'est attardé sur le treuil actuellement utilisé, considéré comme un engin dangereux. Le SPE a insisté pour que ce treuil ne soit plus utilisé. **Intervention du Conseil communal**

Treuil : outil servant à ramener les billes de bois à un endroit accessible par la déchiqueteuse. Cette-dernière transforme le bois en copeaux qui sont amené au chauffage à bois communal. Les deux outils son complémentaires, complètement ; il est donc nécessaire d'acquérir un nouveau treuil.

Il ajoute que la Commission de l'édilité est favorable à ce message.

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière. **Préavis de la Commission financière**

M. Claude BIELMANN, MV, demande quelle est la fréquence annuelle d'utilisation de cet engin et s'il ne serait pas possible de le louer périodiquement. **Intervention de M. BIELMANN**

M. HORNER explique que le service de l'Edilité a tenu la même réflexion, et a constaté qu'en cas de location, les jours d'utilisation sont comptés. Or, **Intervention du Conseil communal**

avec un treuil dont la commune serait propriétaire, et principalement utilisé en saison basse (décembre-mars), puis à nouveau pour entretenir les berges de la Gérine, le choix de son utilisation est plus simple.

M. Bernard SCHNEUWLY, MV, demande si l'ancien treuil sera vendu.

***Intervention de  
M. SCHNEUWLY***

M. HORNER explique que cet engin étant non conforme, il partira probablement à la casse.

***Intervention du Conseil  
communal***

***La Présidente passe au vote le message 23/11 relatif au remplacement d'un treuil qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 40'000.- financée par l'emprunt).***

***Décision***

### **Message 24/11**

#### **Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de Chésalles**

M. Olivier LE CAM introduit ce message qui ne suscite aucun commentaire, ni question.

***Intervention du Conseil  
communal***

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la  
Commission financière***

***La Présidente passe au vote le message 24/11 relatif au remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de Chésalles qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 15'000.- financée par le prélèvement sur le compte de réserve « eau potable »).***

***Décision***

### **Message 26/11**

#### **Remplacement du véhicule de la section Eaux et Assainissement**

M. Olivier LE CAM explique que 8 offres différentes ont été sollicitées et que le choix doit répondre à un certain nombre de conditions, dont celle de la largeur du garage. L'offre retenue, celle d'un Renault Trafic à Fr. 22'000.-, comporte les deux avantages, celui du prix (meilleur marché) et de la largeur (par rapport au garage). M. LE CAM conclut en disant que tout le matériel équipant l'actuel véhicule sera réutilisé et placé sur le nouvel engin.

***Intervention du Conseil  
communal***

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la  
Commission financière***

**La Présidente passe au vote le message 26/11 relatif au remplacement du véhicule de la section « eaux et assainissement » qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 30'000.- financée par le prélèvement sur le compte de réserve « eau potable »).**

### **Message 27/11**

#### **Mise en place d'un système automatisé de relevé des compteurs d'eau pour les immeubles locatifs**

M. LE CAM souligne la particularité de ce sujet qui a engendré un certain nombre de crispations, justifiées, au sein des élus. Pour lui, cette « histoire » de relevé des compteurs d'eau est un scandale sans nom, qu'il voudrait bien faire cesser. Il énumère quelques chiffres pour illustrer le mode de faire actuel, chiffres dont les conseillers généraux n'avaient pas connaissance lors des discussions dans les groupes, admet-il. Le relevé des compteurs d'eau à Marly équivaut à 288 heures à deux personnes (villas et immeubles confondus). Pour 1'350 compteurs, ceci revient à 12 minutes par compteur. C'est énorme, estime-t-il, c'est même une hérésie qu'il faut faire cesser.

La durée de vie des compteurs est de 25 ans. Le système de lecture optique est garanti 10 ans par le fabricant. Au-delà, la seule chose qu'il faut remplacer, c'est la batterie qui permet de communiquer par radio avec le système de lecture. Il ajoute qu'une cinquantaine de ces appareils ont déjà été installés dans la commune, sans problème.

Le coût de ces lecteurs optiques est de Fr. 160.- l'unité. Le but étant d'en installer 188, de façon à équiper tous les immeubles, d'où le montant de Fr. 30'000.- soumis au Conseil général, pour des appareils fournis par la société Aqua Metro, avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années.

A partir du moment où l'on installe un lecteur optique sur un compteur, on majore la location du compteur de Fr. 16.- par année, ce qui fait que le lecteur est remboursé au bout de dix ans. M. LE CAM précise que cet investissement est financé par la réserve.

Le problème principal rencontré dans les immeubles lors du relevé des compteurs est que les concierges/responsables ne sont souvent pas présents. Les locataires présents, par méfiance, ne répondent pas non plus.

De l'avis de certains, il suffirait d'adresser une carte au concierge de

**Intervention du Conseil communal**

l'immeuble afin que ce-dernier procède lui-même au relevé du compteur. M. LE CAM explique que le service technique a envoyé un nombre conséquent de cartes, en vain. En effet, environ 20% de ces cartes ne sont jamais retournées au service. De ce fait, les employés communaux doivent à nouveau se rendre dans l'immeuble en question, trouvant toujours une porte close. De plus, les cartes retournées à la Commune sont souvent illisibles ou remplies de façon inadéquate.

En conclusion, le système des cartes n'est pas performant et la version « internet » n'a pas beaucoup de succès. M. LE CAM ajoute que parfois, les compteurs d'eau sont placés à un endroit tellement peu accessible qu'il est nécessaire de les lire avec un miroir.

De ce fait, la proposition d'investissement a plusieurs buts :

- 1) Abandonner le système des cartes qui somme toute, coûte très cher
- 2) Eviter d'envoyer du personnel qualifié relever les compteurs d'eau (cf. 288 heures par année). Ceci engendre une image désastreuse d'un personnel communal.
- 3) Eviter les marges d'erreur, très fréquentes à l'heure actuelle.

M. LE CAM propose aux Conseillers généraux d'accepter cet investissement. (L'assemblée applaudit).

Madame Anne DEFFERARD, Présidente de la Commission financière avoue que si cette dernière avait été en possession de toutes les informations précédemment citées, elle aurait émis un préavis différent. En l'état, ce message est préavisé **défavorablement** par la Commission financière, qui estimait initialement, avant les informations complémentaires données par M. LE CAM, la dépense comme non pertinente et pensait que l'envoi de courrier aux concierges était moins onéreux pour le même résultat ; la Commission relevait aussi, dans le message, l'absence du coût d'entretien de ces nouveaux équipements et des coûts de personnel économisés grâce au nouveau système de relevé des compteurs dans les immeubles locatifs. Elle se posait également la question si, pour le fonctionnement global de ce processus, Fr. 30'000 sont suffisants.

M. Sergio MANTELLI, PLR, fait remarquer qu'il existe tout de même des honnêtes citoyens. Par contre, les employés communaux qui se présentent à domicile et trouvent porte close, laissent en principe une carte. Il se pose la question de la réelle nécessité de cet investissement.

M. LE CAM lui répond qu'il ne faut pas confondre malhonnêteté et étourderie. Les personnes qui perdent leur carte n'avertissent jamais la

***Préavis de la  
Commission financière***

***Intervention de  
M. MANTELLI***

***Intervention du Conseil  
communal***



Commune afin d'en recevoir une nouvelle. Ceci pose un problème de délai dans le paiement de la taxe sur l'adduction d'eau.

***La Présidente passe au vote le message 27/11 relatif à la mise en place d'un système automatisé du relevé des compteurs d'eau pour les immeubles locatifs qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 30'000.- financée par le prélèvement sur le compte de réserve « eau potable »).*** **Décision**

### **Message 28/11**

#### **Remplacement du système informatique de gestion de l'adduction d'eau**

Monsieur LE CAM explique que, dans ce cas, une partie du software est à remplacer. Aucune offre ne peut être demandée auprès d'un concurrent, car le système ne serait, dès lors, pas compatible.

***Intervention du Conseil communal***

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la Commission financière***

***La Présidente passe au vote le message 28/11 relatif au remplacement du système informatique de gestion de l'adduction d'eau qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 40'000.- financée par le prélèvement sur le compte de réserve « eau potable »).***

**Décision**

### **Message 30/11**

#### **Travaux sur la place pour containers/Marly-Centre**

M. Maurice HORNER indique que ce message prévoyait dans un premier temps l'installation de 4 Moloks à cet endroit. Les négociations avec la représentante du propriétaire du fonds (la gérance du Centre commercial Marly-Centre) n'ont cependant pas abouti, celle-ci ne voulait pas de travaux en sous-sol. Il ajoute qu'une convention en vigueur depuis 1993 règle la mise à disposition de la Commune de ce terrain privé : cette convention est toujours d'actualité et fonctionne bien. Face à cette position ferme du propriétaire, le projet initial a dû être « enterré », mais le message reste d'actualité, car cette déchetterie décentralisée mérite rapidement un lifting. Sa situation est stratégique, preuve en est le nombre grandissant d'utilisateurs, mais l'image qu'elle donne actuellement n'est pas en adéquation avec les activités environnantes, ni avec la carte de visite que l'on voudrait donner de la Commune. Dès lors, le Conseil communal a

***Intervention du Conseil communal***

décidé de présenter un message quelque peu modifié, tenant compte de ces derniers éléments.

Les modifications sont les suivantes: le point 1 (changement des poteaux) est maintenu, tandis que le point 2 (revêtement bitumineux) est retiré. Le coût total de la dépense est ramené à : Fr. 60'000.-. M. HORNER ajoute que les zones vertes seront maintenues

Ce message est préavisé **défavorablement** par la Commission financière comme en 2011. La commission trouve la dépense disproportionnée ; le message ne laisse pas transparaître une recherche de solution moins onéreuse par rapport au message de 2011.

**Préavis de la  
Commission financière**

M. HORNER répond qu'une solution meilleure marché existe, mais n'est pas viable dans le temps. Mme DEFFERARD demande une estimation du coût de remplacement des poteaux en bois. M. HORNER explique que l'économie réalisée serait de l'ordre de Fr. 10'000.- (poteaux en bois au lieu de poteaux en béton), mais que le travail reste le même.

**Intervention du Conseil  
communal**

M. Daniel MOLLARD, PS, s'étonne de la suppression du point 2 de ce message. Etant donné que, suite à ces travaux, le revêtement sera endommagé. Il serait donc nécessaire de le refaire.

**Intervention de  
M. MOLLARD**

M. HORNER explique qu'il s'agira de colmatage et non de la réfection d'une surface de 280 m<sup>2</sup>.

**Intervention du Conseil  
communal**

M. Bruno RUEGGER parle au nom du groupe socialiste, qui demande que le dépôt des emballages vides soit maintenu près des centres commerciaux, ceci dans un but de rationalisation des transports individuels dans la commune et de service aux personnes non motorisées. Mais le montant prévu lui a paru particulièrement élevé : il constate que M. HORNER a toutefois partiellement répondu à cette remarque.

**Intervention de  
M. RUEGGER**

Le groupe socialiste se demande également si les commerçants n'ont pas l'obligation de récupérer eux-mêmes les emballages de leurs produits vendus, tels le PET, le verre, l'aluminium et le fer blanc ?

M. HORNER réplique que c'est le cas. Mais cette déchetterie étant communale, elle est ouverte à tout le monde.

**Intervention du Conseil  
communal**

M Claude BIELMANN, MV, n'est pas contre la remise en état de cet endroit mais souhaite savoir si la convention actuelle avec le propriétaire peut être renouvelée afin que cet investissement ne soit pas engagé pour une courte durée. M. BIELMANN demande à ce que le Conseil communal s'assure de la reconduction de cette convention pour une très longue durée.

**Intervention de  
M. BIELMANN**

M. Edgar SCHORDERET, PDC, admet, à voir les photos projetées, qu'il est nécessaire de remettre cette déchetterie en état. Cependant, il se demande si la solution des poteaux en bois ne serait pas plus simple.

***Intervention de  
M. SCHORDERET***

M. HORNER se fait le porte-parole du Conseil communal et maintient le message tel quel, soit l'investissement de Fr. 60'000.- pour le point 1. Il ajoute tout de même qu'il soumettra deux propositions claires, l'une en bois, l'autre en métal.

***Intervention du Conseil  
communal***

M. SCHORDERET, ajoute que, comme mentionné par M. HORNER, la durée de vie de poteaux en bois étant de 17 ans, qui peut dire aujourd'hui comment on traitera alors les déchets et si cette convention sera toujours actuelle d'ici là. Il propose une solution d'ouverture, mais demande au Conseil communal d'analyser les différentes variantes et d'avaliser la meilleure marché.

***Intervention de  
M. SCHORDERET***

M. Jean-Pierre OERTIG, PLR, fait remarquer qu'il s'agit d'une déchetterie et que l'argumentaire relatif à l'image de la Commune n'est pas pertinent. Il estime qu'il y a trop d'incertitude pour permettre de voter ce message.

***Intervention de  
M. OERTIG***

M. HORNER explique que le Conseil communal sera attentif quant à la reconduction de la convention.

***Intervention du Conseil  
communal***

M. Bruno HAELLER suggère de voter non pour la proposition du Conseil communal puis d'accepter le crédit de Fr. 60'000.- à condition que la convention soit reconduite pour une certaine durée (à définir). Il ne souhaite pas donner un accord inconditionnel.

***Intervention de  
M. HAELLER***

***M. Véréne TSCHANZ passe tout d'abord au vote le message modifié proposé par le Conseil communal. Ce dernier est refusé par 31 voix contre 15.***

***Décision***

***La Présidente du Conseil général passe ensuite au vote le message modifié selon la proposition de M. HAELLER, soit un crédit de Fr. 60'000.- pour la réfection de la déchetterie à condition qu'une convention avec le propriétaire du fond soit renouvelée et signée. Ce message ainsi modifié est accepté à une majorité évidente sans opposition.***

### **Message 31/11**

#### **Rénovations diverses sur bâtiments communaux**

M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'il s'agit du pendant du message

***Intervention du Conseil  
communal***

8/11 (bâtiments scolaires). Dans ce cas, des travaux d'entretien sont nécessaires sur les bâtiments communaux.

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

**Préavis de la  
Commission financière**

**La Présidente passe au vote le message 31/11 relatif aux rénovations diverses sur bâtiments communaux qui est accepté à une majorité évidente sans opposition (dépense de Fr. 130'000.- financée par l'emprunt).**

**Décision**

### **Message 32/11**

#### **Etude du projet de l'assainissement du bâtiment administratif**

M. HELBLING insiste sur le fait que ce message fait suite à celui de l'année dernière, mais dans une moindre mesure. En effet, la Commission des bâtiments, ainsi que le Conseil communal ont décidé de revoir ce projet en effectuant une étude plus simple. Cette nouvelle approche permettrait de répondre à la promiscuité des locaux, afin que le personnel communal puisse travailler dans de meilleures conditions. Selon lui, le manque de locaux se fait particulièrement sentir. Il demande alors ce crédit pour une étude qui permettrait d'éviter une délocalisation des services communaux.

**Intervention du Conseil  
communal**

M. HELBLING explique que cela permettrait également de revoir la disposition des bureaux, le but étant de savoir comment maximiser l'espace actuel du bâtiment communal. Bien entendu, les travaux de rénovation acceptés précédemment ne seraient pas engagés si l'étude devait aboutir à une autre solution.

Ce message est préavisé **défavorablement** par la Commission financière.

**Préavis de la  
Commission financière**

Si on fait cette étude, il faut être prêt à démarrer le projet et selon les informations en possession de la Commission, un investissement approximatif de Fr. 3,5 millions serait nécessaire. Or, selon les discussions tenues en 2011, la Commission, ainsi que le Conseil général ont clairement donné la priorité aux centres scolaires en mettant la rénovation ou la transformation du bâtiment administratif en priorité 2 ou 3. Ces Fr. 50'000 seraient donc gaspillés, autant les utiliser pour des travaux urgents.

M. Benjamin PAPAUX, au nom de l'UDC, explique avoir de la peine à comprendre le but global de l'étude. En effet, un crédit de Fr. 100'000.- a été voté afin d'effectuer des rénovations diverses. Il estime que le résultat de cette étude n'entraînerait pas de travaux immédiats et de ce fait le crédit demandé serait gaspillé.

**Intervention de  
M. PAPAUX**

M. HELBLING ajoute que cette étude a pour but de renseigner le Conseil communal sur ce qui est possible de faire. Un agrandissement, comme prévu l'année dernière, n'est pas envisagé. Il demande de se mettre à la place du personnel communal qui mérite d'avoir la place adéquate au bon fonctionnement de l'administration.

***Intervention du Conseil communal***

M. PAPAUX demande si, en cas d'acceptation de ce message, une étude serait à nouveau nécessaire pour la transformation du bâtiment dans quelques années.

***Intervention de M. PAPAUX***

M. HELBLING explique que cette étude permettra de donner une estimation chiffrée de l'envergure des travaux nécessaires. Des éléments tels que le changement de la ventilation ou l'amélioration du système de ventilation seraient déjà intégrés dans cette étude.

***Intervention du Conseil communal***

M. Mathieu LOUP s'exprime au nom du groupe socialiste, qui est partagé sur la question d'un crédit d'étude supplémentaire en vue de l'agrandissement du bâtiment communal. En effet, la nécessité d'entreprendre des travaux sur cet édifice fait l'unanimité : manque de place, accès pour les personnes à mobilité réduite, gaspillage énergétique. Ce sont plutôt les moyens et le moment de la réalisation qui divisent. Il ressort que le crédit d'étude présenté dans ce message est lié directement à la possibilité de réaliser l'investissement important qui en découlera dans un délai relativement court. Mais avec les chantiers concernant les écoles, chantiers qui ont été privilégiés dans les décisions prises durant la législature précédente, il ne serait pas raisonnable d'un point de vue purement logistique, d'une part, et financier d'autre part, d'entreprendre une nouvelle réalisation de grande importance.

***Intervention de M. LOUP***

Dans ce sens, le groupe socialiste souhaite que le Conseil Communal présente, dès que l'avancement des travaux sur les écoles le permettra, un nouveau message portant sur un projet d'étude concernant le bâtiment communal. Avec les moyens financiers et le personnel alors à disposition pour suivre et réaliser le projet qui découlera de cette étude, les Conseillers généraux pourront, en lieu et place de divers bricolages onéreux et peu efficaces sur la structure existante, donner une réponse concrète, appropriée et durable aux besoins de notre personnel communal pour l'exercice de ses tâches.

Mme Dominique ALT, PDC, intervient en expliquant que le groupe PDC est également partagé sur ce message. En effet, la priorité est donnée aux écoles. Par contre, elle pense que le Conseil communal, au travers de ce message, ne souhaitait pas aboutir directement à une réalisation, mais

***Intervention de Mme ALT***

plutôt l'utiliser comme un instrument d'étude afin de savoir s'il est nécessaire de prendre des locaux dans le futur bâtiment du Pré de Zurthanen. Dans ce contexte, l'idée était de savoir si une surévaluation était possible et à quel prix, sans quoi, une délocalisation serait nécessaire et envisagée.

M. Sylvain GRANDJEAN, PS, intervient à titre personnel et constate que l'assainissement de l'administration communale revient régulièrement sur la table depuis de plusieurs années, faute d'accepter les solutions proposées. Il partage complètement les soucis croissants de l'administration communale au sujet :

***Intervention de  
M. GRANDJEAN***

- du manque de place pour le travail des employés communaux ;
- d'un accès difficile, voir même impossible aux personnes à mobilité réduite ;
- du gaspillage énergétique important pour une commune fier de son label de « cité de l'énergie ».

La possibilité de louer les locaux manquants dans d'autres immeubles est bien évidemment la première idée qui vient à l'esprit. Et cette alternative aurait l'avantage d'apporter rapidement une solution au problème de place et peut-être même d'offrir partiellement un accès aux personnes handicapées. Par contre, sur le plan des économies d'énergie, cette solution ne résout rien, puisqu'elle ajouterait de nouveaux loyers et charges de chauffage, sans nous affranchir des lourds frais d'entretien et d'exploitation du bâtiment existant. De plus, la séparation des différents services communaux va inmanquablement compliquer la communication interne, affaiblir l'unité des services et réduire l'efficacité de l'administration communale.

D'autre part, et quelque soit l'avenir de l'Agglo et des regroupements administratifs qui pourraient en découler, le service des écoles, les services sociaux, l'édilité et la police doivent demeurer proche de la population marlinoise et facilement accessibles. Il admet que seuls quelques services, comme les finances par exemple, pourraient être « délocalisés » hors de la commune. Mais là encore les inconvénients liés à l'éparpillement des services communaux restent entiers.

Il insiste sur les conditions de travail satisfaisantes qu'il faut offrir au personnel communal, par respect pour lui et pour le soutenir dans l'accomplissement de ses tâches. Les employés de la commune redoublent souvent d'efforts pour maintenir une bonne qualité de prestations avec des

moyens limités. Si les conditions de travail sont déplorables, il y a le risque de les décourager et de les voir partir ailleurs, avec la perte d'expérience et de savoir-faire que cela représenterait.

Aujourd'hui, le Conseil général a l'occasion de donner un signal positif et clair sur ce dossier, car le message qui est présenté ici vise un assainissement complet du bâtiment pour un investissement assurément moindre que le dernier projet. Il répond aussi à tous les problèmes évoqués précédemment. Cette proposition du Conseil communal est une bonne solution et certainement la plus supportable financièrement qu'il soit possible d'envisager, estime M. GRANDJEAN. Mais le temps presse, le bâtiment montre des signes de fatigue évidents. Les réparations en urgence d'un bâtiment vétuste et de ces installations en mauvais état coûtent finalement très cher, sans jamais apporter de bénéfice supplémentaire en termes de prestations. Une fois réalisée, cette étude permettra de planifier la réalisation de ces travaux dès l'achèvement de la rénovation prioritaire des écoles. En conclusion, il soutient le Conseil communal dans l'établissement d'un projet d'agrandissement et d'assainissement raisonnable et fonctionnel du bâtiment de l'administration communale.

M. Sergio MANTELLI, PLR, rappelle que le Conseil général a clairement refusé tout investissement compte tenu des priorités face aux bâtiments scolaires. Il suggère donc de refuser ce message.

***Intervention de  
M. MANTELLI***

***La Présidente passe au vote le message 32/11 relatif à l'étude du projet de l'assainissement du bâtiment administratif qui est refusé par 27 voix contre 14.***

***Décision***

### **Message 33/11**

#### **Achat de matériel pour les concierges**

M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'il s'agit de l'acquisition de matériel ou d'appareils qui sont des outils de travail dévolus aux concierges et qui leur facilitent la tâche. Il rappelle que la liste des appareils souhaités est détaillée dans le message.

***Intervention du Conseil  
communal***

A l'unanimité, ce message est préavisé favorablement par la Commission financière.

***Préavis de la  
Commission financière***

***La Présidente passe au vote le message 33/11 relatif l'achat de matériel pour les concierges qui est accepté à une majorité évidente***

***Décision***

**sans opposition (dépendance de Fr. 35'000.- financée par l'emprunt).**

➤ **Adoption du budget des investissements et du budget de fonctionnement**

La Présidente passe au vote du budget d'investissement (y compris les modifications apportées) qui est accepté à la majorité évidente. **Décision**

La présidente passe au vote du budget de fonctionnement qui est accepté à la majorité évidente sans opposition. **Décision**

➤ **Vote d'ensemble des deux budgets (investissements et fonctionnement)**

La Présidente passe au vote du budget de fonctionnement et du budget d'investissement qui sont acceptés à la majorité évidente sans opposition. **Décision**

**3. Information du Conseil communal sur le projet d'Agglomération de 2<sup>e</sup> génération**

M. Jean-Marc BOECHAT tient à remercier ceux qui ont envoyé des remarques directement à l'AGGLO, car ils ont ainsi aidé à corroborer le point de vue du Conseil communal, qui s'est exprimé de façon relativement véhémement. En effet, les plans d'agglomération tels qu'ils ont été présentés et mis à l'enquête donnaient l'impression que Marly ne faisait pas réellement partie de l'AGGLO, si ce n'est pour payer les contributions nécessaires : aucune vraie extension de la zone bâtie n'était prévue, par contre « une montagne » de zones de densification, difficiles à réaliser, et Marly restait en-dehors des sites stratégiques de développement. On pouvait comprendre que la stratégie retenue était celle du développement du centre (Fribourg) et non celui des communes voisines, avec donc une agglomération des nantis et une agglomération des « dortoirs » tout à fait inacceptable.

Dans le processus du PA2 le Conseil d'agglomération (le législatif) dispose d'une Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (CAME), qui propose et fait des suggestions. Le Comité d'agglomération (l'exécutif) a lui aussi une commission appelée : Commission d'aménagement régionale et de mobilité (CARM), qui fait aussi des recommandations.

Ces deux commissions se sont penchées sur les différentes remarques des

**Intervention du Conseil communal**



communes. La dernière discussion en date était de clairement calmer les choses. En effet, il y avait deux zones très sensibles, soit le périmètre urbain, limite dure, qui est fixée dans le projet d'agglomération de façon liante et qui empêche tout développement en dehors de cette zone et les limites des sites stratégiques de développement dont, par exemple, la zone de la Pisciculture.

Les remarques faites ont permis de clarifier la situation. M. BOECHAT souligne que ce plan d'agglomération est sensé être révisé tous les 4 ans, selon les besoins et les nécessités.

Le Conseil communal a relevé deux choses :

- 1) Le PA2 a été imposé par le Conseil d'Etat, en tant que plan d'agglomération, sera envoyé à Berne afin de bénéficier de subventions (fonds d'infrastructure). Cela permettrait de financer les mesures relatives au trafic et à la mobilité douce. Ce PA2 se veut essentiellement axé sur le volet « transport ».

La Confédération exige que les mesures d'urbanisation soient en accord avec la proximité et l'accessibilité aux transports publics. Le but est de concentrer les développements autour des axes de transport public.

- 2) Le rythme de modification du PA2 est très soutenu et ceci amène 2 échéances :

- a. 15 décembre 2011 : le Conseil d'agglomération va discuter de la nouvelle mouture du PA2

- b. 21 décembre 2011 : le Conseil d'agglomération doit officiellement autoriser le comité à transmettre ce document à Berne.

- c. Dès le mois de janvier, ce même document modifié servira à la consultation publique du plan directeur d'agglomération (système principalement cantonal qui lie l'Agglomération, les communes de l'agglomération avec le canton). C'est à ce niveau que des marges de manœuvre sont encore possible. C'est là qu'on discute de l'intégration de la zone Winckler et de ses 45'000 mètres carrés au plan d'agglomération, que l'on peut veiller à ne pas découpler complètement les communes externes, dont Avry, Matran Marly et Belfaux, du développement de l'Agglomération. Comme il ne s'agit pas d'une fusion, les développements économiques dans les

***Intervention de  
M. SCHORDERET***

***Intervention du Conseil  
communal***

communes centre (Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot et Villars.-sur-Glâne) n'auront aucun effet sur nos finances.

Le Conseil communal souhaite donc discuter d'une sorte de péréquation financière au sein de l'agglomération pour que cette agglomération soit un vrai projet de population et de société et que les habitants en voient les avantages et l'effet d'entraînement sur le développement de leur environnement. Il fait le maximum pour que Marly puisse jouer pleinement son rôle au sein de l'agglomération.

M. Edgar SCHORDERET, PDC, pense qu'il y a deux objectifs : l'un – illusoire - à très court terme qui concerne les subventions attendues du fonds d'infrastructure (il doute cependant qu'il reste encore quelque chose des 6 milliards de départ). L'autre à moyen terme qui est de parler d'un plan d'aménagement global de l'agglomération qui fonctionne, indépendant des objectifs de Berne. Marly doit jouer pleinement son rôle.

***Intervention de  
M. SCHORDERET***

M. BOECHAT explique que le travail est fait dans ce sens avec principalement des propositions. Le processus étant en marche, il faut essayer d'en tirer le meilleur. Il souligne cependant que la « mentalité de clocher » reste très présente au sein des différentes communes concernées. Or, ce projet est tourné vers un avenir commun et une coordination efficace. Les projections de l'agglo annonce une augmentation du nombre d'habitants de 32'000 et du nombre d'emplois de 17'000 emplois d'ici 2030. Seul un développement concerté des 10 communes permettra d'atteindre ces objectifs.

***Intervention du Conseil  
communal***

Mme Dominique ALT, PDC, demande si le Conseil communal a reçu des remarques des élus.

***Intervention de  
Mme ALT***

M. BOECHAT relève la réception de remarques personnelles, d'une remarque du PLR. Cependant, étant donné la courte période de consultation, il se dit satisfait des remarques finales adressées à l'AGGLO, dans les délais.

***Intervention du Conseil  
communal***

M. HELBLING ajoute que la séance du 15 décembre est annulée et repoussé au 21 décembre. De ce fait, la décision du Conseil d'agglomération sur l'acceptation de ce plan se fera le 26 janvier 2012. Les délégués seront avertis par courrier individuel.

#### **4. Informations du Conseil Communal sur les objets en cours**

##### **– Place du village**

M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'un groupe de travail a été

***Intervention du Conseil  
communal***

constitué. Placé sous la direction de M. Jean-Marc Boéchat, ce team va maintenant s'atteler à la réalisation. Il relève que M BOECHAT a fort à faire avec le plan d'agglomération de deuxième génération et il a dû, avec le service technique, fixer des priorités. Mais dès le début de l'an prochain, il pourrait se vouer, avec son groupe, à la mise en chantier de cette place du village tant attendue.

#### – **Projet d'appartement au Pré de Zurthanen**

Comme promis, M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'un groupe de travail comprenant les chefs de groupe de chaque parti a été créé. Une première séance a eu lieu et avait pour but de clarifier certains points dont notamment la définition que nous voulions donnée à ces appartements.

***Intervention du Conseil  
Communal***

#### Quel type d'appartement ?

Tout le monde s'accorde à dire qu'il ne faut pas faire une réplique du Home des Epinettes. Cependant des différences de terminologies subsistent. D'avis général, ces appartements devraient donner à leurs locataires une totale liberté de mouvement, au niveau architectural, sans être médicalisé. Il s'agirait d'une étape intermédiaire. Nous avons constaté deux types d'appartements.

- Appartement adapté : appartement dont l'environnement a été modifié pour tenir compte des incapacités de l'occupant et minimiser les situations de handicap.
- Appartement protégé : les logements protégés relèvent des structures intermédiaires dans la mesure où ils combinent les particularités d'un domicile privé et une disponibilité importante de services de proximité. Tout en offrant une plus grande sécurité, ils doivent néanmoins préserver la sphère personnelle des locataires. Ils sont conçus en logements autonomes, de préférence des 2 pièces permettant une vie indépendante. Les logements protégés constituent également une réponse à l'isolement social de certaines personnes. La mise à disposition d'espaces communautaires, salon, cafétéria,... notamment, offre des possibilités de contact et d'échange.

Les questions suivantes feront l'objet des prochaines séances :

- Implication de la Commune (financière ou logistique) ;
- Le besoin de locaux pour des services communaux doit être repensé ;
- Décision quant au type d'appartement.

Tous ces points seront à l'ordre du jour des rencontres que le groupe de travail va planifier dès le début de l'année prochaine. La demande est grande, chaque membre du groupe a reçu pour mémoire le résultat du sondage réalisé en 2007.

**- Détail des subsides ordinaires et extraordinaires aux sociétés**

M. Eric ROMANENS remercie les élus d'avoir accepté le budget de fonctionnement, soulignant qu'ainsi la Société de tir de Marly pourra bénéficier des subventions. Etant donné que chaque année les élus se demandent quelles sont les sociétés bénéficiant d'une subvention, il propose de les détailler ci-après.

***Intervention du Conseil communal***

**SUBSIDES ORDINAIRES AUX SOCIÉTÉS CULTURELLES**

LA GERINIA MARLY	10'000
CHOEUR MIXTE ST-PIERRE ET PAUL	1'000
ENSEMBLE VOCAL ANIMATO	1'000
ECOLE DE MUSIQUE DE LA GERINIA	17'000
CARNAVAL DE MARLY	250
CONTINGENT DES GRENADIERS	300

Total **29'550**

*Budget 2011*            30'000  
*Budget 2012*            30'000

**SUBSIDES ORDINAIRES AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES**

CLUB SPORTIF DE MARLY	21'000
ECOLE HOCKEY	3'000
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE	1'000

Total **25'000**

*Budget 2011*            25'000  
*Budget 2012*            25'000

M. ROMANENS précise que Tutticanti Romont est un chœur qui a organisé une manifestation à Marly durant l'été 2011

Il ajoute également que la subvention extraordinaire allouer à M. Claude MEUWLY était destiné à payer une partie des décorations utilisées par les écoles de la commune lors de la désalpes des Quinquas.

Concernant la dernière subvention de Fr. 150.-, M. ROMANENS explique que le Conseil communal avait décidé de participer au vernissage de la première exposition de cette nouvelle galerie d'art à Marly.

## SUBSIDES EXTRAORDINAIRES AUX SOCIETES CULTURELLES

TUTTICANTI ROMONT 2011/Subvention extraordinaire 2011	200
MEUWLY CLAUDE/Subvention extraordinaire	300
RENCONTRE FOLKLORIQUES/Subvention extra. 2011	250
COUDRAY-MEUWLY ANNA/Subvention vernissage Plexus Art Gallery	150

Total 900

Budget 2011 4'000

Budget 2012 5'000

## SUBSIDES EXTRAORDINAIRES AUX SOCIETES SPORTIVES

GRIMPER.CH SA/Soutien pour salle d'escalade à Givisiez	1'000
BERGY Bike - soutien à la course	500
SOCIETE DE TIR DE MARLY/Subvention extraordinaire 2011	2'000
MARLY BASKET/Subv. extraordinaire anniv. 40 ans	500
TC MARLY Open /Subvention extraord. c/ Open Marly2011	800
FC LE MOURET/Subvention extr. 50 ème anniv. FC Mouret	100
CLUB ATHLETIQUE DE MARLY/Godasse d'or	150

Total 5'050

Budget 2011 6'000

Budget 2012 16'000

## SPECTACLES, CONCERTS ET EXPOSITIONS

Marly - Folies, soutien à l'édition 2011	2'500
--	-------

M. ROMANENS ajoute qu'une autre bonne nouvelle relative aux subventions concerne la participation de l'Agglo aux différentes activités des sociétés marlinoises. En effet, le Conseil communal a dû se faire entendre afin que les sociétés sportives et culturelles de la commune se voient octroyer un subside par l'Agglo. Jusqu'à ce jour, rien ne leur a été alloué, si ce n'est une subvention extraordinaire de Fr. 5'000.- pour le spectacle « La Tête et les Jambes », organisé par MM. MAILLARD et WINIGER.

M. ROMANENS poursuit en détaillant la subvention de Fr. 21'000.- allouée aux différents clubs sportifs :

### Répartitions des subventions CSM 2011

clubs	responsables	téléphones	points	subventions	cotisations	à verser
Club Athlétique	Raphael Imobersteg	026/424.82.84	45	1'573	50	1'523
CTT Marly	Michel Monney	026/436.57.46	17	594	50	544
Culture Physique Dame	Denise Jeanneret	026/436.51.93	0	360	50	310
Culture Physique Homme	Daniel Rhème	026/436.18.67 026/460.46.14	0	360	50	310
Dames du Lundi	Josette Chambettaz	026/436.51.83	0	360	50	310
EHP Jean-Tinguely	Christophe Roulin Adrian Bruegger	079/642.77.42 079/277 67 92	51	1'782	50	1'732
FC Marly	Luc Déglise	079/504.18.49	80	2'796	50	2'746
Judo Club	Sebastien Le Duigou	026/430.06.32	43	1'503	50	1'453
Marly-Basket	Benjamin Wantz	079/916.76.24	45	1'573	50	1'523
Marly-Byke	Michel Zimmermann	026/436.50.46	18	629	50	579
Marly-Natation	Joël Conus	079/457.46.83	32	1'118	50	1'068
Patinage artistique Marly	Catherine Plancherel-Levy	079/353.61.06	22	769	50	719
Ski-Club Marly	Anne-Catherine Pharisa	026/413.35.45	14	489	0	489
Société de gym de Marly	Roger Riedo	026/436.48.85	70	2'447	50	2'397
Société de tir de Marly	Jean-François Emmenegger	026/300.82.36	40	1'398	50	1'348
Tennis Club Marly	-	-	45	1'573	50	1'523
Floorball Marly	Jean-Claude Dévaud	079/519.30.45	41	1'433	50	1'383
VBC Smile	Jacques Biemann	079/671.94.76	37	1'293	50	1'243

	Total des points	600	22'050
(commune 21'000.- + paroisse 2000.-)	Total des subventions	23'000	
	Prélèvements des cotisations	850	
	Total à verser	21'200	

## 5. Divers

### – Matériel du Corps des Sapeurs Pompiers :

M. Eric ROMANENS, Conseiller communal, informe le Conseil général *Intervention du Conseil communal* que les anciennes tenues du feu seront offertes à la commune de TUSNAD (Roumanie) et ajoute que l'ancien véhicule du feu, également offert à cette commune, a quitté Marly le 21 novembre dernier et est arrivé par rail en Roumanie.

### – Evénements importants

M. ROMANENS rappelle quelques événements importants en invitant les *Intervention du Conseil communal* Conseillers à y participer :

- 8 décembre : St-Nicolas de Marly
- 27-29 décembre : Mémorial Jean Tinguely

### – Tirs des Conseillers

M. ROMANENS annonce les résultats du tir des Conseillers 2011 : *Intervention du Conseil communal*

12 Conseillers, dont 3 conseillères, y ont participé.

*Chez les Dames :*

3<sup>e</sup> rang : Vérène TSCHANZ

2<sup>e</sup> rang : Françoise SAVARY

1<sup>e</sup> rang : Claudia CLEMENT

*Chez les Hommes :*

9<sup>e</sup> rang : Alexandre BAFUMI

8<sup>e</sup> rang : Jean-Pierre HELBLING

7<sup>e</sup> rang : Jean-Marc BOECHAT

6<sup>e</sup> rang : Marc ROMANENS

5<sup>e</sup> rang : Eric ROMANENS

4<sup>e</sup> rang : Denis CARREL

3<sup>e</sup> rang : Julien D'AGOSTINI

2<sup>e</sup> rang : Bertrand SPÄTH

1<sup>e</sup> rang : Beat HELFER

M. Eric ROMANENS remercie tous les participants ainsi que la Société de tir pour la mise à disposition de son infrastructure et l'organisation.

– **Ouverture de LIDL**

M. Benjamin PAPAUX, UDC, demande des nouvelles de l'ouverture du commerce LIDL.

***Question de  
M. PAPAUX***

M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'une information a été transmise à tous les Conseillers généraux par courriel. Il précise cependant que LIDL a assuré le Conseil communal de l'ouverture de son commerce à Marly en 2012.

***Réponse du Conseil  
communal***

– **Trajet des écoliers**

M. Alexandre BAFUMI, MV, demande s'il serait possible d'avoir une information officielle concernant le trajet des enfants près de la ferme MEYER.

***Question de  
M. BAFUMI***

M. HELBLING explique qu'une réponse sera donnée ultérieurement, par écrit, avant la fin de l'année.

***Réponse du Conseil  
communal***

– **Route de Chésalles**

M. Edgar SCHORDERET, PDC, demande que la Commune intervienne auprès du SPC afin qu'un comptage soit effectué sur la route de Chésalles, conscient que celle-ci est intercommunale et non du domaine du canton. Le canton a publié dernièrement le plan de charges 2010 des

***Intervention de  
M. SCHORDERET***

routes des centres cantonaux et régionaux. Une telle publication ne donne cependant pas la transparence nécessaire pour notre Commune, sans que soit également démontré le plan de charges de la route Marly-Chésalles qui est certainement en forte augmentation.

La route de Chésalles est utilisée dans le cadre de la politique cantonale pour délester la route Marly-Fribourg, il semblerait même qu'elle puisse absorber encore plus de trafic. Or, cette route intercommunale est déjà fortement surchargée à mon sens et extrêmement dangereuse. Un accident grave est fort probable. Dès lors, la commune ne devrait-elle pas demander au canton de reprendre cette liaison? Ceci permettrait également au canton d'avancer plus rapidement dans le cadre d'une nouvelle liaison Marly-Matran.

M. Jean-Marc BOECHAT renvoie la question à M. SCHORDERET (également député au grand Conseil) en lui spécifiant que ceci est du ressort du canton. Il explique cependant que Marly a pris contact avec les communes d'Arconciel et Hauterive, également concernée par cette route, et qu'une rencontre sera organisée afin d'appuyer une demande commune auprès du canton. La Route de Chésalles a été traitée dans le PA2, en priorité C, c'est-à-dire entre 2025 et 2030. Ceci correspond à la stratégie adoptée par le canton. Les mesures se mettent en place afin de délester la Route de Fribourg du trafic individuel motorisé (TIM) et de transférer cette charge sur les transports publics. De ce fait, les transports publics devront être beaucoup plus efficaces. La Route de Chésalles sera ensuite « requalifiée » afin d'être utilisable par un nombre de véhicules importants. La traversée de la Sarine sera adaptée et plus accessible.

***Réponse du Conseil communal***

– **Visite de l'ouvrage du pont de la Poya**

La Présidente, Mme Véréne TSCHANZ, annonce que cette visite est fixée au jeudi 26 janvier 2012 à 16h30. Un lien « doodle » sera envoyé à tous les conseillers généraux pour l'inscription.

***Intervention de la Présidente***

– **Vœux du Syndic**

M. HELBLING constate que cette année a été celle de la reconstitution des instances politiques. Le Conseil général, les différentes Commissions et délégations ont été réorganisées et chacune et chacun

***Intervention du Syndic***



s'est mis au travail.

Il est persuadé que les membres du Conseil général ont déjà pu mesurer l'ampleur de la tâche qui attend chacun d'entre eux, dans cette législature qui vient de débiter.

Une année, pas tout à fait complète, il est vrai, va se terminer. Que le temps passe vite. Il transmet ses remerciements, tout d'abord à tous les membres du Conseil général, aux membres des différentes commissions au secrétaire général, à son adjointe et à tout le personnel de l'Administration communale pour le travail accompli durant l'année écoulée. Il remercie également les représentants de la presse et les citoyennes et citoyens qui nous font l'honneur de participer aux séances du Conseil général. Il profite aussi de l'occasion pour remercier ses collègues du Conseil communal qui ont œuvré dans un esprit constructif et ne ménageant pas leur temps pour le bien de la commune.

Il adresse à toutes et à tous, ainsi qu'aux familles, ses vœux les meilleurs pour une belle fête de Noël et une excellente nouvelle année qui, il l'espère, comblera les désirs de chacun, qu'ils soient professionnels ou familiaux.

Il aurait dû terminer en disant « comme le veut la coutume, le Conseil communal a le plaisir de vous inviter, ainsi que le public et les représentants de la presse à partager notre traditionnel verre de l'amitié ». Mais ce soir les Conseillers généraux ont été rapides, donc ce verre de l'amitié sera partagé lors de la première séance de l'année 2012.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la séance à 23 h 35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Vérène TSCHANZ

Luc MONTELEONE